

Diasporiques

Les Cahiers du Cercle Gaston Crémieux

Diasporiques dans *PASSAGES*...

Diasporiques est devenue une revue crédible ; nous amorçons notre troisième année d'existence et, à en croire les lettres des abonnés, la qualité de vos lectures tout comme leur présentation progressent d'un numéro à l'autre. Tout serait pour le mieux si le cercle des lecteurs était un peu plus large, si nous pouvions par exemple dépasser le seuil des mille abonnés. Car alors, outre la satisfaction de répandre plus largement la "bonne parole", nous aurions l'assurance de la pérennité matérielle, sans recours à la publicité ou à quelque subvention.

Vous, nos lecteurs, avez fait de remarquables efforts pour faire connaître la revue, et le bouche à oreille fonctionne bien. Mais les progrès sont lents, l'objectif encore loin. Faut-il désespérer ? Que non, car nous avons reçu un très joli cadeau de Hanoukka :

Connaissez-vous l'excellent mensuel *Passages* ? Sa circulation est quelque trente fois plus importante que la nôtre ; diffusé à la fois par abonnement et par la vente en kiosque, il touche un public important. Or, cette revue et son directeur, Émile Malet, ont pris l'aimable décision d'offrir au cercle Gaston-Crémieux et à *Diasporiques* la possibilité de s'exprimer sur seize pages du prochain numéro. Nous leur en sommes profondément reconnaissants.

Lisez et faites lire ce numéro de *Passages* – nous espérons que cette lecture vous incitera à revenir vers cette revue régulièrement. Et servez-vous de cet événement support pour faire connaître *Diasporiques*, votre trimestriel, "le trimestriel des diasporiques qui réfléchissent!". ■

Cette année à Jérusalem...

Une fois encore, le jeu de la démocratie fait porter l'attention sur Israël et sur le processus électoral aujourd'hui engagé dans ce pays. Une fois encore il convient de rappeler que cette élection est d'abord une affaire intérieure de cet État. Les Juifs diasporiques n'en sont pas partie prenante, même si certains donnent – ou parfois même éprouvent ! – l'impression contraire, tels les milliardaires américains qui, dit-on, débarquent aujourd'hui dans ce pays pour tenter de peser sur le sort des urnes.

Lors du cinquantième anniversaire de l'État d'Israël, nous disions, dans l'éditorial que nous consacrons à cet événement (*Diasporiques* n°7 – 3^e trimestre de 1998), que "nous étions de plus en plus nombreux à hésiter entre l'indifférence affectée, l'affliction et la colère vis à vis de la lente et sûre dégradation politique et morale de cet État". Nous rappelions que "nous avions, avec tant d'autres, frémis de joie et d'espoir au moment de la signature des accords d'Oslo, que nous avions appris avec horreur l'assassinat d'Itzhak Rabin, et que nous constations avec une extrême amertume le reniement cynique de la parole donnée par l'État, l'érection du mensonge et du mépris en doctrine politique, la légalisation par la Cour Suprême des pressions physiques modérées"...

Il ne faut pas se faire d'illusions : ce n'est pas la prise de conscience de ces errements qui est à l'origine de la chute de Benjamin Netanyahu, mais, tout au contraire, le fait que le Premier Ministre n'est pas allé assez loin dans la remise en question de la politique de ses prédécesseurs. Il y a donc fort peu de chances pour que sorte des urnes un gouvernement qui reprendrait le périlleux et courageux chemin qui mène à une paix durable en acceptant la création d'un État palestinien.

Mais nous n'avons pas le droit de renoncer, nous, à l'espoir de voir la raison l'emporter, ne serait-ce que par solidarité avec tous ceux des Israéliens qui continuent de se battre pour éviter que la peur et la haine ne finissent par prendre définitivement le pas sur la sagesse et la fraternité. Nous sommes solidaires de leur combat, non par volonté d'ingérence dans la politique intérieure israélienne mais bien parce que ce combat concerne tous les démocrates, c'est-à-dire les hommes qui, partout dans le monde, préfèrent le respect de l'autre et le débat au mépris et à la violence. ■

n° 9

1^{er} trimestre 1999

Le sommaire est en page 28

Le Cercle Gaston-Crémieux n'a jamais pris position sur les questions liées aux spoliations des Juifs pendant la guerre. Nous nous réservons de revenir sur le fond de ce problème, et notamment sur la présentation qui en est faite dans la presse. Nous sommes reconnaissants à Annette Wieviorka, qui est membre de la Commission chargée par le Premier ministre d'en traiter, d'avoir bien voulu faire pour Diasporiques le point actuel de cette question, afin d'introduire le débat à venir.

La Mission française d'étude sur les spoliations des Juifs

Annette Wieviorka

La conférence internationale qui s'est tenue en décembre 1998 à Washington, au département d'État et à l'Holocaust Memorial Museum, soulève bien des problèmes. Après celle de Londres (décembre 1997), qui traitait des questions liées à l'or nazi, la conférence de Washington souhaitait aborder trois domaines : les œuvres d'art, les assurances, et enfin l'éducation. Disons-le d'emblée, dans ces trois domaines l'approche française tranche avec l'approche américaine.

Définissons en deux mots l'approche américaine, telle qu'elle s'exprime par les voix complémentaires du département d'État et du Congrès juif mondial. Les États-Unis et le Congrès juif mondial sont les champions et les représentants des intérêts de tous les Juifs du monde... Les banques et les assurances, notamment, qui ont profité matériellement de l'annihilation des Juifs d'Europe, doivent payer. Peu importe ce qu'elles auraient empoché, la menace de boycott doit suffire à leur faire déboursier le montant estimé par le Congrès juif mondial. Il s'agit donc d'un pur rapport de forces. Il est d'ailleurs significatif que le terme "task force" soit revenu si souvent dans les interventions à la conférence, et que, en matière d'éducation, le résultat de la Conférence ait été la mise sur pied d'une telle task force !

L'approche française est différente, parce que l'histoire, la culture politique, les organisations juives ne sont pas les mêmes qu'outre-Atlantique. Parce que aussi, en matière d'histoire et de mémoire, un long chemin a été parcouru. Rappelons que c'est en France qu'a été érigée la première institution se donnant pour objectif la recherche historique et la mémoire : la première pierre du Mémorial du martyr juif inconnu a été posée en 1953. Le bâtiment de la rue Geoffroy-l'Asnier abrite le Centre de documentation juive contemporaine, fondé en 1943 dans la clandestinité à Grenoble, ainsi que ses archives et sa bibliothèque. C'est à la fin des années soixante-dix que l'Association des professeurs d'histoire et géographie a réfléchi à l'enseignement de la Shoah – enseignement inscrit dans les programmes nationaux, sans avoir nécessité de lobbying, depuis le début des années quatre-vingt. C'est aussi en France que Serge Klarsfeld a publié le *Mémorial des Juifs de France*, qui a servi depuis de modèle dans divers pays. Est-il besoin de mentionner le grand œuvre de Claude Lanzmann ?

Cependant, même dans le cas français, ce n'est que le 15 juillet 1996, à la veille de la cérémonie commémorative de la Grande Rafle du Vel d'Hiv que la question des biens juifs qui pourraient ne pas avoir été restitués apparaît publiquement. La presse évoque alors l'existence d'un rapport daté du 31 juillet 1944, dû à Maurice Kiffer, fonctionnaire de la Préfecture de police, liquidateur des comptes du camp de Drancy, rapport rendu public par Serge Klarsfeld. Ce document fait état de sommes laissées par les internés du camp de Drancy, consignées par Kiffer, alors commis-caissier à la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que d'objets de même provenance, conservés dans un coffre loué par la Préfecture de police à la Banque de France. Le Premier ministre, Alain Juppé, décide au début de l'année 1997 de confier à Jean Mattéoli, président du Conseil économique et social, mais surtout déporté pour faits de résistance, la tâche de présider une mission d'étude. Lionel Jospin la reconduit. En avril 1997, la mission se met au travail¹. Si le consensus s'installe très vite autour de deux notions, vérité historique et justice, l'énormité et la complexité de la tâche auraient pu décourager. Peu à peu la Mission définit son champ de recherche et ses méthodes et ouvre ses chantiers. Le second rapport d'étape, remis au Premier ministre en janvier 1999, témoigne tout à la fois du chemin parcouru et de ce qu'il reste à faire.

Le champ de recherche de la Mission, tout d'abord. C'est un champ chronologiquement très vaste, puisqu'il englobe un ensemble de problèmes économiques et humains s'étalant sur une durée très rarement envisagée par les historiens – celle de la guerre et des deux décennies qui la suivent – et qu'il met en jeu de multiples acteurs. En effet, les Juifs de France furent victimes de 1940 à 1944 de diverses spoliations. Leurs biens – entreprises industrielles, commerciales, immobilières, droits au bail, valeurs mobilières, titres et actions de sociétés et, comme le précise la loi du 22 juillet 1941, "généralement toute somme dont les propriétaires sont juifs" –, furent voués à "l'aryanisation", c'est à dire au transfert dans des mains "aryennes". Par ordonnance du commandement militaire allemand du 17 décembre 1941

¹ La mission est alors composée de Jean Mattéoli, président, Ady Steg, vice-président, Jean Favier, François Furet (décédé en juillet 1997), Jean Kahn, Serge Klarsfeld, Alain Pierret, Annette Wieviorka. En 1998, deux nouveaux membres sont nommés par le Premier ministre : Claire Andrieu et Antoine Prost. En septembre 1998, André Larqué est nommé directeur de la mission.



L'actualité

ceux qui avaient été définis comme Juifs furent contraints à payer collectivement une amende d'un milliard de francs. De l'argent et divers objets furent laissés derrière eux lors de l'internement qui précéda leur déportation. Cette histoire de la spoliation n'était pas tout à fait inconnue, grâce à la somme de Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives*². En revanche, le deuxième volet de cette histoire, celui des restitutions et des indemnisations, était un champ totalement vierge.

Qui dit recherche historique, dit archives. Un conservateur du patrimoine, Caroline Obert-Piketti, a été affecté à la Mission. Son travail, qui constitue le fondement de toutes les recherches des autres membres de la Mission, devrait déboucher sur la publication, fin 1999, d'un guide méthodique des recherches dans les archives des spoliations et des

Guerre mondiale de l'indemnisation des victimes et de la restitution de leurs biens"⁴. Or, dans ces divers organismes (ministères des Finances, des Affaires étrangères, de la Justice, des Anciens combattants et victimes de guerre, de la Reconstruction et de l'urbanisme, Caisse des dépôts et consignations, etc...), les dossiers des victimes juives sont mêlés à ceux de toutes les autres victimes : la République interdit la discrimination.

Les historiens membres de la Mission animent les divers groupes de travail recouvrant chacun des types de spoliations. Suivant les domaines, les travaux sont aujourd'hui diversement avancés. Ainsi, en ce qui concerne l'aryanisation, les premiers résultats mettent en relief l'ampleur des procédures engagées : de cinquante à cinquante-cinq mille pour une population visée estimée à environ trois cent trente mille personnes. Ainsi, c'est une famille sur deux qui est concernée. L'ampleur a commandé la méthode, puisqu'une étude exhaustive était impossible dans des délais raisonnables. Un échantillon a donc été tiré, dont l'étude permet d'affirmer avec certitude qu'au moins les deux-tiers des biens spoliés ont été revendiqués après la guerre. Or, comme le note le second rapport d'étape, le terme "non-revendiqué" utilisé par le Service des restitutions peut être source de malentendus : "il transforme une ignorance en état définitif. On ne peut affirmer que leurs propriétaires n'ont pas retrouvé des biens dont nous ignorons la situation puisque, précisément, nous l'ignorons. Une partie de ces biens a très probablement été recouvrée par les légitimes propriétaires ; l'autre partie est restée en déshérence. Tout le problème est d'évaluer la proportion de l'une et de l'autre"⁵.

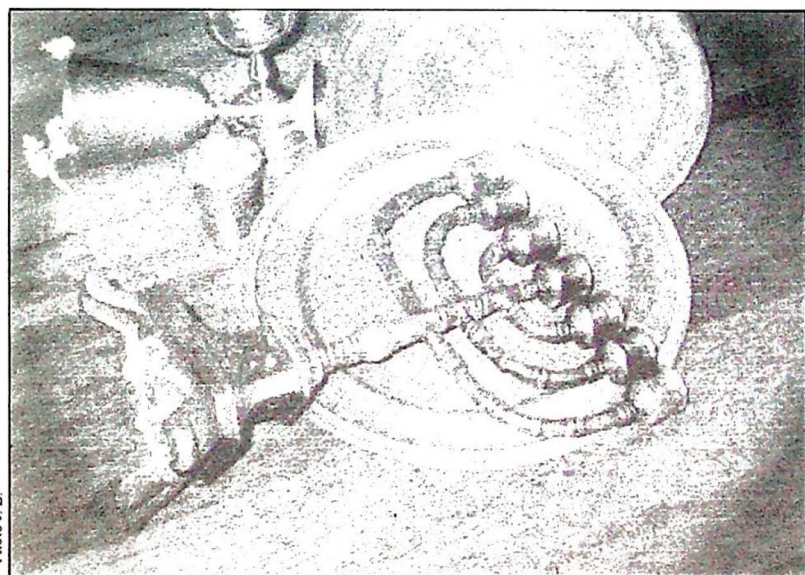


Photo J. B.

restitutions des "biens juifs". Car un des premiers résultats de la Mission, c'est la mise à jour d'une masse considérable d'archives, dispersées et, pour une partie d'entre elles, non encore inventoriées. "Pour les spoliations, les fonds d'archives sont en nombre limité, et le noyau central est celui du Commissariat général aux questions juives³, avec quelques satellites importants comme la Préfecture de police et la Caisse des dépôts et consignations. Ils sont classés et même souvent indexés. Et surtout, en raison de la politique discriminatoire imposée par les Allemands et mise en place par le gouvernement de Vichy, la situation particulière des personnes considérées comme juives apparaît clairement. En revanche, les archives des restitutions sont éclatées en autant de séries que d'organismes chargés après la Seconde

C'est dans le domaine de l'argent et des biens laissés par les internés au camp de Drancy que les recherches ont le plus avancé. Les travaux de la Mission ont permis tout d'abord de discerner deux périodes radicalement différentes.

La première est celle pendant laquelle le camp, sous autorité allemande, est administré par des fonctionnaires français. La Mission a retrouvé la totalité des archives comptables de Maurice Kiffer, analysé les procédures de consignation à la Caisse des dépôts. Elle a retrouvé l'inventaire des quelque cinq cents objets gardés dans un coffre à la Banque de France, des objets qui ont été vendus entre 1948 et 1956 par les Domaines, et dont le produit des ventes a été consigné à la Caisse des dépôts. Ainsi, les familles intéressées pourront consulter facilement les documents qui les concernent. La

² Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives*, Éditions du centre, 3 tomes, 1954-1960.

³ Les archives du Commissariat aux Questions juives et du service des restitutions constituent aux Archives nationales le fonds xx. L'inventaire de ce fonds de près de 6 000 cartons doit être publié au début de l'année 1999.

⁴ *Guide méthodique des recherches dans les archives des spoliations et des restitutions des "biens juifs"*, second rapport d'étape de la Mission sur la spoliation, janvier 1999.

⁵ Second rapport d'étape, janvier 1999.



Mission a aussi réfléchi aux raisons qui expliquent la modicité des sommes laissées à Drancy, et le petit nombre d'objets, en mettant en lumière l'organisation systématique d'un marché noir par les gendarmes qui assuraient la garde, et le pillage à grande échelle par la Police des questions juives.

La seconde période est celle où le camp est administré directement par les Allemands. Plus rien ne passe alors par des circuits français. Les seules archives découvertes à ce

jour sont les souches des carnets de fouille conservées au Centre de documentation juive contemporaine.

Le second rapport d'étape, remis au Premier ministre dans le courant du mois de janvier 1999, au moment où *Diasporiques* était sous presse, devait faire des propositions quant aux possibilités de restitutions individuelles et quant à la dévolution des sommes provenant des internés du camp de Drancy. ■

Le médecin face à l'exclusion

Georges Federmann, psychiatre à Strasbourg

Le développement d'une psychopathologie des exclus et des marginaux, ou plutôt sa meilleure reconnaissance, impose au psychiatre de sortir des murs de son cabinet et du cadre habituel de sa consultation. Il se retrouve alors dans la rue, dans les squats et dans les associations humanitaires afin, se rendant visible aux yeux des marginaux, de leur dire qu'il est prêt à leur offrir ses services spécialisés, sous la forme de soins somatiques avant tout, psychologiques ensuite et puis, pour compléter, sous celle aussi d'un assistantat socio-politique.

Nous sommes témoins de la souffrance et de l'exclusion d'une grande partie de la population : quart-monde, immigrés, chômeurs, toxicomanes, séropositifs pour le VIH, sans-papiers, et aussi parfois parce que femmes et membres de toutes minorités, de plus en plus voués à la stigmatisation et à l'exclusion. **Le médecin se pose alors la question de son engagement dans le corps et le cœur de la cité.** C'est que le regard de l'autre nous "oblige" (E. Levinas) ; il faut aller au-delà du simple constat de la souffrance de nos concitoyens, et de la fracture sociale, qui se traduit aussi par l'augmentation des votes en faveur des partis extrémistes et par la banalisation de thèses racistes.

Les difficultés économiques croissantes font naître des mouvements civiques compartimentés, spécialisés, de réaction et de lutte contre le chômage ou pour le droit au logement, par exemple. Ces types de réaction et de régulation de la fracture sociale semblent extrêmement importants ; mais ils peuvent être, comme l'intervention humanitaire, un alibi au renoncement des politiques et des citoyens à certaines de leurs responsabilités fondamentales.

Une expérience originale est née à Strasbourg, "Printemps 95", une association d'exclus dont l'objectif est de regrouper les S.D.F., leur donner un toit, des soins, un lieu de vie et pas seulement un refuge, afin de préparer en profondeur leur insertion ou leur réinsertion dans la société. C'est un projet collectif, politique (non politicien), non religieux, urbain,

qui résulte de l'expérience d'exclusion, d'isolement et de souffrance. Le lieu et la dynamique de groupe y jouent un rôle prépondérant. Le projet et le modèle semblent reproductibles.

C'est bien le caractère original de cette expérience que de concrétiser la mise sur pied d'une structure pour servir les intérêts de ses usagers et non pas seulement pour sauvegarder l'harmonie de l'Institution. Les membres de "Printemps 95" sont, malgré la persistance de la violence et de l'apathie chez certains, en train de réussir un projet communautaire, en dépit de l'incertitude et l'insécurité psychologique et sociale quotidiennes. Cette évolution doit beaucoup à la dynamique et à la cohésion du groupe. Celui-ci apporte une stabilité et la possibilité d'une amélioration clinique pour les personnes dépendant de l'alcool ou de certaines drogues, ou qui présentent des problèmes psychologiques chroniques, se réfugiant souvent dans le sommeil, l'agressivité ou la boulimie compulsive. On note chez elles une impulsivité et une difficulté de symbolisation. Pour citer M. Esterlé-Hedibel, "La distance avec le corps médical induit, en cas de douleur, le recours aux calmants ou même aux psychotropes illicites plutôt qu'aux soins médicaux dans l'optique d'un traitement de fond. Nous avons retrouvé ces comportements chez des jeunes de bandes qui supportent des douleurs très intenses (dentaires, osseuses ou autres) sans pour autant aller consulter un médecin pour les faire cesser. Elles font partie de leur vie quotidienne. Au mieux prennent-ils des calmants, souvent obtenus par des réseaux parallèles, pour soulager la douleur si celle-ci devient vraiment intolérable.

On pourrait multiplier les exemples de blessures non ou mal soignées, d'arrêt des soins médicaux dès que la douleur disparaît. De fait, l'accès aux soins plus formalisés que la médication individuelle n'intervient que lorsque le corps se rappelle à eux de manière plus pressante par la douleur, lorsqu'ils ne peuvent plus composer avec elle et lorsque les calmants ne font plus effet."



L'actualité

Et ce, d'autant plus que les personnes en situation de grande pauvreté "sont, plus que toutes autres, privées d'alternative, et qu'elles auront à affronter, au sein même de la relation médicale, des obstacles multiples : manque de ressources, difficultés d'accès aux droits, décalage entre la précarité quotidienne et les exigences du suivi médical. L'extrême pauvreté dévalue le temps : les journées ne sont plus scandées ni par le travail, ni par l'activité, et chacun doit réinventer une vie adaptée aux circonstances, alors même que les soutiens familiaux ou amicaux sont très érodés. Cette création concentre toutes les forces de l'intéressé. **Refuser de voir au-delà de la journée qui vous attend, c'est quelquefois nécessaire au maintien de la cohésion de sa personne. Inversement, faire perdurer un statut**

ses interruptions et son caractère imprévisible, le même praticien se trouve sommé de gérer un temps utile, un temps où chaque geste, chaque élément, chaque démarche, doit contribuer à rapprocher le patient du système de soins, dont il se trouve éloigné." (cette citation est empruntée à Noëlle Lasne).

Ces personnes souffrent du manque d'affection, de ne pas pouvoir parler, de ne pas être écoutées, de ne pas être respectées, de ne pas être informées, d'être considérées comme irresponsables. Elles croient que leur nom n'a plus de poids ni d'importance pour les autres. Le groupe peut alors les représenter et leur permettre d'être nommées, de renaître symboliquement.



Photo Irène Elser

précaire, faute d'espérer un processus, une évolution, peut également avoir un effet protecteur. Dans les deux cas, le temps est immobile. Consulter, c'est rentrer dans un temps en mouvement, mais c'est aussi rendre les armes et renoncer à ordonner une vie qui, aussi précaire soit-elle, est, à cet instant-là, sa propre vie. Les personnes en situation de grande pauvreté ont donc, plus que d'autres, en raison des conditions d'asservissement qu'elles subissent, des raisons de s'efforcer de conserver l'initiative de consulter, et l'exercice étroit de leur libre arbitre. Pour le soignant, cet instant se situe presque toujours dans un temps très spécifique à cette population : ces personnes consultent presque toujours **après** ne pas avoir été soignées. En aval du non-soin, le médecin se trouve donc, d'office, lui aussi asservi. Là où il doit habituellement s'employer à construire une relation de confiance dans la durée, avec ses aléas, ses ralentissements,

Je crois donc que l'intervention de praticiens – médecins, psychiatres, pédicures, orthophonistes, assistantes sociales – **doit se faire sur place**, dans l'instant, pour être efficace. C'est à nous de nous déplacer, ce n'est pas à ces usagers-là de venir dans nos structures préexistantes. C'est à ce prix que les membres du groupe peuvent espérer ne pas se dépersonnaliser ni se désolidariser. Il nous faut veiller à rester à leur service, et non pas au service d'un pouvoir et d'un savoir qui constituent l'expression d'une forme de violence symbolique indéniable...

Le bénévolat, le fait d'être présent en tant que citoyen et non pas en tant que médecin, a certainement contribué à permettre une écoute, à établir un climat de confiance, et

à faire un travail de discernement sur le type de souffrance de nos amis de "Printemps 95". Il a facilité chez eux l'expression d'une douleur souvent contenue, souvent difficilement exprimée – par réticence, par méfiance, ou par manque de confiance dans le poids de sa propre parole.

Après l'expérience de la création d'un réseau de médecins ville-hôpital pour la prise en charge des séropositifs pour le VIH, et d'un réseau de médecins libéraux pour la prise en charge des toxicomanes, ne serait-il pas possible d'envisager de créer un réseau ville-hôpital de médecins déterminés à intervenir dans la prise en charge des SDF (numéro vert, SAMU social) ? ■

Diasporiques publiera dans son prochain numéro la deuxième partie de l'article du Dr Federmann, consacrée aux sans-papiers.

Le dernier éditorial de Diasporiques, consacré aux langues régionales et minoritaires, résumait la position du Cercle sur ce sujet. Il a suscité de la part de Sophie Ernst la réaction qui suit, et à laquelle Henri Giordan, sur notre demande, a réagi à son tour. Le débat est ouvert...

Langues minoritaires : propos d'une majoritaire déterminée à le rester...

Sophie Ernst

C'est l'article paru en éditorial dans le dernier numéro de *Diasporiques*, concernant les langues minoritaires, qui m'incite à débattre.

Non que je sois en désaccord sur le fond. C'est parce que je partage cet attachement de principe à la diversité des cultures que je crois nécessaire de prendre en compte certaines difficultés qui, autrement, développeront ce qu'on a vite fait d'appeler des effets pervers – des effets non voulus, qui vont à l'inverse de ce qu'on aurait espéré.

Le français, une culture dominante et notre bien commun

Certes, il importe de faire une place à ces langues, plus que ce n'est le cas aujourd'hui. Leurs chances de survie sont faibles, il ne faut pas trop se leurrer là-dessus en énumérant la liste des langues régionales : elles étaient liées à des modes de vie ruraux, elles ont disparu parce qu'elles étaient minoritaires, sans doute, mais aussi parce qu'elle se sont trouvées, de fait, passées aux profits et pertes du grand mouvement séculaire d'urbanisation, industrialisation, scolarisation, bref, de modernisation. Ce n'est pas uniquement contraints et forcés que les gens ont peu à peu abandonné les parlers locaux et les traditions des terroirs, ils l'ont fait aussi parce qu'ils aspiraient à autre chose.

Au sein du Cercle il vaudrait la peine de revenir quelque peu sur les certitudes qui étaient les nôtres dans les années 70 : les historiens, depuis lors, ont beaucoup relativisé l'image d'une école républicaine ennemie des parlers locaux (le fameux “*défense de cracher*

par terre et de parler breton”). Ce qui s'est passé a plutôt été la rencontre entre une offre scolaire et un désir de promotion des paysans pour leurs enfants, promotion qui passait par la langue nationale, la mobilité et les diplômes. On peut toujours parler de violence symbolique, dans une reconstruction idéalisée de la vie rurale dans les terroirs : ce fut aussi une émancipation et la condition d'accès à une liberté accrue. Dans la plupart des cas, contrairement à l'image entretenue, les instituteurs ont eu un comportement souple : il faut aussi comprendre l'interdit de “*parler patois*” comme une règle du jeu qui permettait de sauter dans la langue à apprendre. Le français a plus été adopté qu'imposé. Le regretter aujourd'hui, c'est un luxe post-moderne et multiculturaliste que nous pouvons nous permettre parce que nous faisons fond sur les avantages de la nation et de la république, que nous tenons pour acquis.

Des langues moins minoritaires que moribondes

Bien sûr, il est profondément regrettable que cet accès à l'horizon national se soit payé de l'extinction des langues et cultures régionales. Mais comment faire revivre ce qui cherche à vivre, sans pourtant perdre ce qui est acquis, l'unité nationale ? Ce n'est pas simple, et mieux vaut correctement apprécier les réalités. Ces langues ne sont en réalité plus parlées dans la majeure partie des zones indiquées sur les cartes, sinon par des personnes très âgées. Il y a quand même un travestissement des faits, dans ces cartes qu'on nous exhibe partout des “zones” de

langues occitanes... Et quand on nous fait croire que les habitants de ces régions veulent “défendre leur culture minoritaire”. Il n'existe pas, que je sache, de véritables données statistiques de cadrage qui nous disent quelles sont les aspirations de ces gens. Et leur supposer, d'entrée de jeu, à partir des affirmations des militants, un désir avoué ou potentiel de se replonger dans “leur” langue ou “leur” culture, c'est faire beau jeu de leurs aspirations perceptibles. En gros, comme partout, les parents pensent plutôt à l'avenir, à l'anglais et l'informatique, plutôt qu'aux langues parlées par les grands-parents du temps où ils étaient à la ferme.

Prendre aujourd'hui des mesures pour protéger ces langues, c'est donc bien une affaire de survie ; mais ce luxe post-moderne, c'est peut-être, malgré tout, notre horizon de progrès.

Les langues régionales oui, le régionalisme non

L'objectif principal de la charte est donc de protéger ces langues comme patrimoine. Cela est légitime. Mais reste que cette politique va s'exercer sur des enfants, dont chacun a droit à un maximum de chances. Cela devrait limiter les prétentions des associations qui poussent à une scolarisation maternelle et primaire en langue régionale.

L'objectif des associations militantes, c'est d'obtenir, sur un territoire donné, une scolarisation bilingue, comme si c'était le vœu évident de tous les parents habitant dans la région. Mais par ailleurs on exige de nous, et de plus en plus, de la mobilité ; qui a désormais



l'assurance de pouvoir vivre toute une vie dans sa région de naissance ? Le souhaite-t-on ? Je suis professeur et j'ai enseigné, bien malgré moi, à 500 km de mon mari pendant de nombreuses années, dans presque toutes les régions en déconfiture économique. Je n'ai guère apprécié, alors, l'état d'esprit des régions qui cultivent leur régionalisme : il y a de ce point de vue une grande différence entre les villes, selon l'histoire qu'elles se racontent. Il n'est pas bien vu de venir de Paris lorsqu'on travaille à Dunkerque, alors que Saint-Étienne la chaleureuse, où tout le monde a le sentiment de venir d'ailleurs, accueille à bras ouverts. Je ne sais pas s'il est bien pertinent de recréer artificiellement du régionalisme, à présent que l'immense effort d'appropriation du français a été accompli par les générations de ce siècle passé, et que l'héritage est consolidé.

Je trouvais très exaltante l'idée qu'on puisse passer en France à un modèle où tout un chacun serait français et quelque chose (breton, juif, alsacien, gascon, etc.), majoritaire et en même temps minoritaire. La vie m'a plutôt révélé le contraire : les gens qui se sentent quelque chose vous font rapidement grief de n'être pas comme eux. En tout cas, si l'on favorise des acculturations minoritaires (car il s'agit au moins autant de recréer des pratiques linguistiques que de les faire perdurer...), il vaut la peine de se méfier des effets cloisonnants des assignations d'identité. Ce n'est pas quelque chose d'anodin que d'encourager les gens à se penser assignés à telle ou telle identité.

Minoritaires dans la majorité, ou opposés à la majorité ?

De ce point de vue, le maniement des mots "majoritaires" et "minoritaires"

s'avère délicat. Il faut être attentif à un glissement fréquent. Au début, on veut seulement dire que le français est la langue du pays et que certaines langues sont parlées par une minorité. D'accord. Mais très vite on en vient à faire comme si les minoritaires étaient en marge de la culture dominante : une telle opposition est franchement inap-

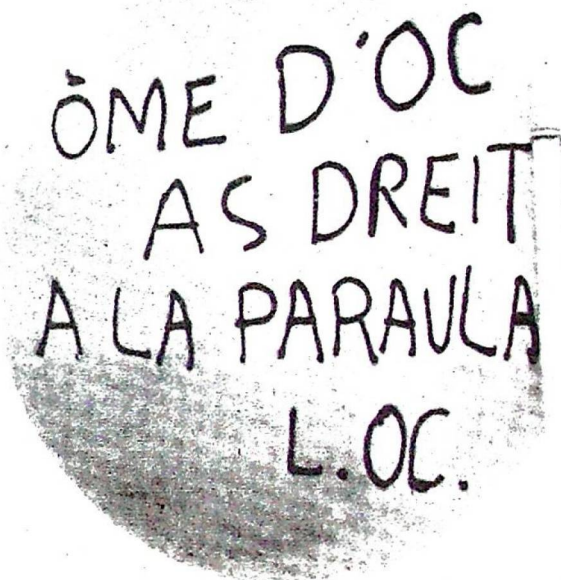


Photo J. Dieuzaide

propriété au cas français. Parce que, en l'occurrence, nous héritons quand même d'une situation où nous sommes tous, en même temps, majoritaires, et où le français est devenu le bien commun. Nous finissons par oublier le confort que nous donne cet ancrage. Pour les juifs archi-intégrés que nous sommes, ce peut être sans conséquence que d'entretenir notre délicieux sentiment de "minoritaires", mais dans le contexte actuel faire circuler cette idée peut être désastreux. Les jeunes qui sont actuellement issus de l'immigration sont beaucoup trop invités à se penser en termes d'"eux" et "nous", comme une minorité opposée à la culture dominante, et ça ne facilite pas leur insertion scolaire et sociale.

"Tous les citoyens financent par l'impôt la culture majoritaire, tandis que

l'essentiel des moyens dont disposent les minoritaires, ils le puisent dans leurs propres ressources. Comme si la culture majoritaire était l'affaire de tous, et les cultures minoritaires l'affaire de ceux seulement, parmi les minoritaires, qui s'y intéressent de façon militante.", lit-on dans l'éditorial du n° 8.

Ce n'est pas exactement le cas actuel : il existe à peu près pour toutes les langues au moins des postes universitaires : très près de nous, c'est la situation actuelle du yiddish. D'autre part, je ne suis pas choquée par un tel schéma logique, même s'il y a à redire sur les dispositifs pratiques. La culture majoritaire est effectivement ce que nous avons en commun. Après tout, il n'est pas absurde que l'initiative vienne de fait des personnes, de leur volonté et de leurs associations, plutôt que d'une politique de l'État. Simplement, là où je suis d'accord avec l'éditorial cité, c'est que la nature particulière de telle

association à but culturel essentiel fait que leur initiative devrait être soutenue par des subventions publiques. Mais pourquoi pas en restant dans le cadre associatif, tellement plus souple, en France, que le cadre des grandes institutions publiques ?

Pitié pour l'école !

Il me semble néfaste en particulier de faire de la promotion de ces langues une politique *scolaire*. En pratique, quand l'on demande une politique publique, on bascule rapidement dans une demande à l'école... Les militants régionalistes demandent un enseignement intensif dès la maternelle, de façon à recréer une "immersion profonde". En Bretagne, les écoles Diwan ont eu des politiques d'implantation qui ne laissent pas la liberté aux



familles, lorsque la carte scolaire fait de l'école bretonnante la seule école accessible. Doit-on trouver anormal qu'un non-breton réside en Bretagne et n'ait pas spécialement envie de faire apprendre le breton à ses enfants ? Or, c'est quand même la logique sous-jacente à ces territorialisations linguistiques.

Plus fondamentalement, toutes ces actions en faveur des langues à l'école, quand elles visent des conquêtes de type institutionnel, classes bilingues, CAPES de breton, etc..., posent un même problème. Chacun y va de son lobby, sourd et aveugle aux autres exigences. Les commissions spécialisées se réunissent, font des propositions, mais qui harmonise toutes ces propositions ? Certainement pas les "décideurs", qui s'occupent principalement de leur conférence de presse du lendemain. Marcel Gauchet, dans son dernier livre portant sur la laïcité, remarquait que la radicalité critique fait souvent bon ménage avec une confiance aveugle dans la puissance magistrale de l'autorité publique à harmoniser les exigences des uns et des autres... Avec les langues, voici le problème à résoudre, si vous êtes un ministre de bonne volonté, sensible aux raisons excellentes des uns et des autres : Il faut permettre aux jeunes issus de l'immigration de pouvoir, si tel est leur désir, s'appropriier la langue et la culture dont ils sont originaires ;

- Tout le monde aujourd'hui a besoin de parler couramment l'anglais ;
- Il ne faut pas que l'anglais submerge les langues européennes. Il importe de construire une Europe de la diversité des nations, dans le respect mutuel de nos différences nationales. Donc il faut soutenir les langues européennes autres que l'anglais ;
- La France doit s'ouvrir sur le monde et échanger avec les pays comme la Chine, le Japon, l'Inde ;

- Latin et grec sont quasiment résiduels dans le système scolaire, or ces langues mortes sont à la base de la langue française et de la culture dont nous héritons ;
- Les langues minoritaires, régionales et diasporiques, doivent être protégées.

Ajoutez, pour boucler le tout, que l'étude du français a vu ses horaires fortement diminués en fait depuis trente ans, que le renforcement de la maîtrise de la langue française est une priorité rendue incontournable par les difficultés majeures d'une forte proportion d'enfants et d'adolescents.

L'école ne peut plus être la proie des lobbies. Il faut bien sûr que chacun fasse valoir son point de vue, mais aussi que ces divers points de vue fassent un effort pour prendre en compte un arrangement global – ce qui n'est *jamais* le cas.

Pour une meilleure reconnaissance des associations

Il me semble qu'une politique de soutien aux associations serait plus pertinente, laissant à l'école la responsabilité de ce qui est commun. On demande trop à l'école, négligeant ce qui pourrait être fait sur le temps non scolaire. Il pourrait y avoir une meilleure prise en compte de tout ce qui n'est pas purement individuel, tout ce qui exige une mise en forme collective, un soutien public, dans un cadre à structurer. Il y a beaucoup de temps après l'école, pourvu qu'on organise des activités accessibles.

Lors de l'ouverture du centre Beaubourg la médiathèque était une expérimentation. N'importe qui pouvait librement se faire prêter pour une heure cassettes et livres pour s'installer dans le laboratoire de langues : toutes les langues du monde ou presque étaient à disposition. Le succès a été énorme, avec un raté : l'afflux était très impor-

tant, et toutes les places occupées soit par les étudiants qui voulaient se perfectionner en anglais soit par les immigrants qui voulaient apprendre le français – un peu dommage pour une telle concentration de ressources en langues rares. Pour apprendre le basque ou le hittite, il n'y avait plus de place.

Ce qu'on peut se demander, c'est pourquoi, sur la base d'un tel constat, et d'un tel succès, il n'y a pas eu d'offre développée, à une autre échelle, plus petite mais démultipliée, pour répondre à une demande évidente : il faut, un peu partout, dans les maisons de la culture ou leur équivalent, dans les écoles après l'école, dans les mairies, dans des maisons des associations, des petits Beaubourg – des médiathèques, avec une part "usuelle", français et anglais, et une part réservée pour les autres langues.

Les militants d'associations que sont souvent les lecteurs de *Diasporiques* m'objecteront que les associations ne peuvent pas tout. Mais il y a peut-être des formes de soutien public aux associations qui pourraient leur donner plus de force, en évitant de concentrer les exigences sur l'école ou sur les institutions communes à tous, majoritaires pour tous, si vous me permettez cette torsion. Et s'il faut un ministère de tutelle, il me semblerait plus judicieux de compter sur le ministère de la culture que sur celui de l'éducation nationale : cela se discute, mais je regrette qu'on ait laissé dépérir dans bien des villes les maisons des jeunes et de la culture, ou abandonné leur animation à des personnels peu imaginatifs. Au lieu de faire jouer une opposition binaire majorité/minorité, public/privé, État/individu, l'avenir consiste peut-être en France à inventer et soutenir effectivement des "troisièmes lieux", qui permettraient de créer du collectif qui ne soit pas forcément du "commun à tous". En attendant, j'ai l'intention d'apprendre le japonais, et je vais m'acheter un *Assimil*. ■

Clarifier le débat sur les langues régionales ou minoritaires

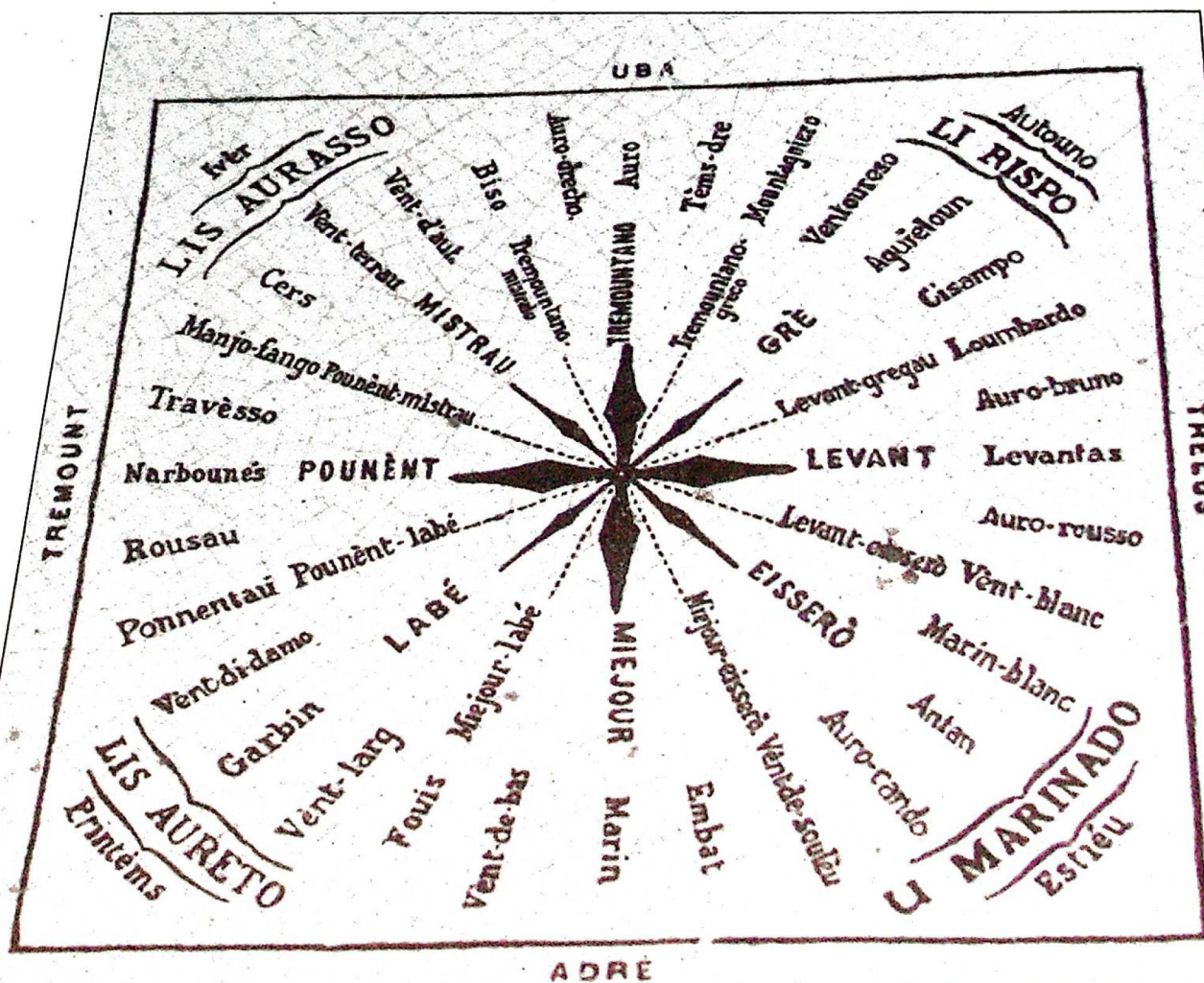
Henri Giordan

Au moment où la France s'apprête enfin à signer et à ratifier la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, il me paraît important que le Cercle Crémieux prenne l'initiative d'un débat public sur ce sujet. La contribution de Sophie Ernst en offre l'occasion. Ce texte pose des questions auxquelles il est indispensable d'apporter des réponses précises. Dans cet esprit et pour amorcer un débat qui devrait se prolonger, je propose quelques réflexions sur des points qui me paraissent cruciaux.

La situation actuelle des langues régionales et/ou minoritaires

Il est exact que la plupart de ces langues sont aujourd'hui plus vivaces dans quelques "réserves linguistiques" rurales. Cela est vrai pour les langues régionales, ce n'est cependant pas le cas pour le romani, le yiddish ou le berbère. De plus, on assiste à une réappropriation, dans de grandes villes – je pense à Toulouse, par exemple – de ces langues par une jeunesse éprise de modernité. Une créativité culturelle, en particulier dans la musique, se dé-

veloppe en utilisant ces langues, ouverte sur l'universel et le métissage. C'est cela qui m'intéresse : l'universel, ce n'est pas la culture imposée par le marché mondial. Il serait plutôt à rechercher du côté des expressions particulières de la condition humaine, "le local moins les murs" selon la belle formule de Miguel Torga. Réduire ces langues au folklore, les enfermer dans des traditions rurales, c'est ne rien comprendre à ce qui se passe sous nos yeux, un peu partout dans le monde : la résistance de la jeunesse, aux États-Unis mêmes, à l'emprise des marchands.



Il est exact aussi que nous ne disposons de données statistiques ni sur la situation actuelle des langues de France, ni sur les aspirations des populations qui se sentent concernées. Mais à qui la faute? Aucune politique de la recherche dans ce domaine n'a été entreprise ni à l'initiative des pouvoirs publics ni sous la pression des universitaires ou chercheurs. Les rares tentatives en ce sens – et la première remonte aux années 1950! – se sont régulièrement heurtées à un refus des moyens indispensables. Il faut reconnaître que c'est l'ensemble de la société française qui n'a pas eu souci de chercher à connaître ces réalités. Il est tellement plus commode, pour les "minoritaires" comme pour les "majoritaires" de polémiquer à partir d'a priori imaginaires. Il a fallu attendre ces toutes dernières années pour disposer enfin de rares enquêtes d'opinion, toutes réalisées à l'initiative ou avec l'appui des pouvoirs locaux.

Régionalisme, communautarisme, etc.

Sophie Ernst soulève à ce propos une question fondamentale. Le droit international nous offre désormais un corpus de principes qui assurent la prise en compte des minorités dans le cadre des Droits de l'Homme. Sans qu'il soit besoin de recourir à la notion de "droit collectif", les "personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques" – et par conséquent les "groupes" qu'elles forment – disposent aujourd'hui, en théorie, de garanties étendues.

Il faut être très clair sur ce point qui soulève d'interminables polémiques nourries d'ignorance et de mauvaise foi. Les droits – à la langue et à la culture – sont des droits individuels parfaitement intégrés dans le système des Droits de l'Homme. Ils ne projettent aucune segmentation de la société. C'est l'individu qui est sujet du droit et non un fragment de la population. Cela dit, restent à définir les conditions d'exercice de ces droits. On a tradition-

nellement limité l'espace de cet exercice au domaine privé: le droit de parler patois à "sa femme et à ses animaux", les enfants étant à l'abri afin qu'ils réussissent à l'école. Bien entendu, cette vision des choses n'est pas sérieuse: que seraient les droits politiques et sociaux sans la liberté d'organiser des partis politiques et des syndicats soutenus financièrement par des dispositions légales précises? La tâche qui est devant nous est à la fois de reconnaître ces droits linguistiques et culturels – signature et ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* – et d'organiser l'exercice des droits ainsi reconnus.

Une langue a besoin d'un espace social pour se développer. Cet espace peut revêtir différentes formes. Ce peut être – et c'est déjà – l'espace défini par un pouvoir régional (la situation du corse, reconnu par la nation tout entière, ne sera évidemment pas la même en Corse et sur le continent). Ce peut être un espace défini à l'intérieur d'un organisme d'État (l'École publique dans la mesure où son rôle est prépondérant en France). Ce peut être enfin, comme le suggère à juste titre Sophie Ernst, par l'organisation d'associations reconnues et fortement soutenues par le budget de la nation. Le Cercle Gaston-Crémieux a parfaitement raison de souligner que les "minoritaires" puisent l'essentiel des moyens dont ils ont besoin dans leurs ressources propres. Faut-il rappeler que la seule ligne budgétaire spécialisée au Ministère de la Culture, fort modeste, a vécu l'espace d'un printemps (1982-1983)? Les subventions affectées par le Ministère de l'Éducation nationale aux écoles Diwan, par exemple, ont été arrachées par des grèves de la faim très dures alors même qu'elles représentent une infime partie de l'enveloppe de ce Ministère. Cela est proprement honteux pour la République.

Disons-le avec force: le sérieux de la

politique engagée avec la signature de la Charte se mesurera aux lignes budgétaires affectées. À cet égard, il serait honnête de la part du Gouvernement de publier un bilan chiffré de ce qui est actuellement consacré à cette politique de façon à ce que les efforts à venir soient perceptibles par les citoyens concernés. Mais l'État n'est pas seul responsable d'une évolution de la société: la volonté des "minoritaires" d'affronter la réalité se manifestera dans leur force d'initiative pour inventer des solutions adaptées à chaque cas particulier: pour l'enseignement, certes, mais aussi pour l'équipement scientifique des langues (normalisation, dictionnaires électroniques, etc.), pour le développement de la créativité culturelle (valorisation du patrimoine et soutien à la création actuelle) et enfin pour leur promotion (campagnes d'information dans les médias).

L'enseignement et les droits de l'enfant

Je partage là aussi le souci de Sophie Ernst. Bien entendu, l'éducation est de la responsabilité des parents. Mais les Pouvoirs publics doivent éclairer leur choix et leur offrir les moyens d'évaluer les conséquences. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'imposer l'uniformisation linguistique par l'école. Il s'agit, au contraire, pour la France, de se conformer à l'esprit sinon à la lettre – ce qui exigerait, semble-t-il, une modification de notre Constitution – de l'article 30 de la *Convention Internationale des Droits de l'Enfant* des Nations Unies, adoptée le 20 novembre 1989 et entrée en vigueur le 2 septembre 1990, qui garantit le droit de l'enfant appartenant à une population autochtone ou à une minorité, de jouir de sa propre vie culturelle, de pratiquer sa propre religion et d'employer sa propre langue. Les Pouvoirs publics doivent veiller à ce que l'application de ce principe ne compromette pas la recherche de la meilleure égalité des chances dans le service public de l'éducation.



Il faut ici reconnaître que l'estimation de la valeur de l'apprentissage d'une langue régionale et/ou minoritaire dans le cursus éducatif pose une question très délicate. Sur le plan symbolique, toute langue est d'égale valeur et remplit une fonction irremplaçable dans le développement cognitif de l'enfant. Mais on ne peut éviter de souligner qu'il est illusoire de penser que toutes les langues se valent ou que l'apprentissage de la langue maternelle, quelle qu'elle soit, garantit au sujet les mêmes avantages. S'il en était ainsi pourquoi certains parents décideraient-ils de ne pas transmettre leur propre langue maternelle à leurs enfants ? On peut comprendre la nécessité d'acquérir une compétence linguistique assurant de meilleures perspectives économiques ainsi que le désir

mental suivant. L'apprentissage d'une langue doit remplir une fonction de structuration du potentiel cognitif de l'enfant. En d'autres termes, cet apprentissage doit être celui d'une langue maternelle (ou, du moins, liée de façon étroite à l'environnement affectif de l'enfant) et il doit être établi selon les stratégies de l'enseignement bilingue précoce de façon à garantir dans la suite du cursus l'acquisition d'un niveau de compétence comparable pour une troisième voire une quatrième langue valorisée sur le marché des échanges linguistiques internationaux.

Nous sommes équipés aujourd'hui pour réfléchir sur ces enjeux et définir des solutions équitables. Ce travail est possible et il est urgent.



Photo Kagan

Le fait que le Premier ministre se soucie de signer et de ratifier rapidement la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* est évidemment un progrès indéniable. Mais il ne faudrait pas croire que cette signature et cette ratification garantiront l'exercice satisfaisant des droits ainsi reconnus.

Les difficultés seront nombreuses. La première difficulté concerne l'établissement d'une liste des langues reconnues qui,

de s'intégrer à une société qui ignore ou refuse le plurilinguisme. Une politique linguistique rompant avec ces conditions du marché n'aurait aucune chance de réussir si elle ne se préoccupait pas de façon prioritaire de veiller à ce que les enfants engagés dans l'apprentissage d'une langue minoritaire ne courent pas un risque de marginalisation sociale. Il convient ici d'engager des études approfondies pour définir les stratégies éducatives qu'il convient d'adopter. On pourrait, par exemple, examiner la validité du choix fonda-

on le sait, devra être jointe à l'instrument de ratification. Dès à présent, il serait important que la mission d'établir cette liste que Mme Trautmann et M. Allègre viennent de confier à M. Cerquiglini soit conduite avec un maximum de transparence. Il est essentiel que cette liste soit le résultat d'un consensus associant les linguistes certes, mais aussi les responsables régionaux et associatifs. Il ne sera pas facile d'éviter de mettre sur le même plan l'occitan ou le breton et tel dialecte d'oïl dont de nombreux groupes

de pression revendiquent la reconnaissance comme langue, ce qui est contraire à l'esprit et à la lettre de la *Charte*. Une concertation bien conduite pourrait cependant lever ce type de difficultés alors qu'une prise en compte de ces multiples revendications risquerait d'enfermer les langues reconnues dans une situation de patrimoine résiduel au lieu de leur donner les moyens de l'innovation culturelle. Cet enjeu est très préoccupant pour l'occitan dont la fragmentation dialectale risquerait d'être encouragée par la reconnaissance des "langues" d'oïl ou par l'invention d'un "franco-savoyard" qui viendrait se substituer au franco-provençal par pure opportunité politique...

En second lieu, le développement de l'enseignement bilingue selon les critères définis plus haut devrait être une priorité. Pour l'engager de façon efficace, il conviendrait de faire le point sur les réalisations dans ce domaine aussi bien en France qu'à l'étranger. Un colloque international devrait être organisé dans les meilleurs délais. Il conviendrait également d'organiser des rencontres et débats à ce sujet dans l'ensemble des Académies. J'ai cependant tout lieu de craindre qu'il ne soit pas facile de persuader le Ministère de l'urgence d'une telle approche, ouverte sur l'Europe et attentive aux besoins des usagers.

Il faut le dire avec force : si on ne trouvait pas les moyens, par une politique volontariste, de changer les mentalités qui compromettent l'exercice de ces droits enfin reconnus, la signature de la *Charte* risquerait fort de n'être qu'un "coup" politique dont les bénéfices électoraux constitueraient l'objectif essentiel.

Notre vigilance ne devra pas se relâcher dans les mois qui viennent si nous voulons que cette évolution de la politique française, dans un domaine trop longtemps négligé, ne soit pas un marché de dupes. ■



Yiddish oder nicht yiddish ?

Le numéro 8 de Diasporiques comportait, dans son éditorial, une phrase en yiddish. Nous avons prié un yiddishiste de grand mérite, Itzhok Niborski, de nous en donner la traduction en yiddish, ce qu'il avait fait de bonne grâce. Mais cette contribution avait aussi été l'occasion d'un échange entre l'intéressé et notre rédaction, à qui Itzhok Niborski avait explicité ses réticences à l'égard du courant que représente notre revue dans l'effort pour sauvegarder la singularité juive dans la Diaspora :

Yiddich ?

Mon très cher Jacques,

Sans remettre en cause ni l'honnêteté ni la qualité et le sérieux de *Diasporiques*, il y a une divergence de fond qui me sépare de tout ce courant. Tu devines de quoi il s'agit : du yiddish.

Eh oui, je soutiens encore et toujours qu'une identité juive diasporique, et à plus forte raison laïque, ne peut avoir de sens que si elle se bâtit **autour d'une langue juive pratiquée dans la vie quotidienne** et d'une éducation qui, dans cette langue, fait connaître tant l'histoire de tous les Juifs que les traditions religieuses et la littérature. Avec moins que cela, il est impossible d'assouvir le besoin de judaïsme de qui que ce soit. La place que l'intégrisme religieux a conquise dans la vie juive est strictement celle que nous lui avons laissée lorsque nous avons fait semblant de croire le contraire. Sans les langues juives (dont l'hébreu trois fois millénaire, que la Diaspora a entretenu, fécondé et finalement réinventé avant même la naissance du sionisme), je ne vois rien de diasporique qui tienne.

Sur ce plan je vous trouve incohérents, y compris dans votre démarche actuelle en faveur des langues minoritaires. Bien sûr, j'en suis complètement d'accord. Mais il n'en reste pas moins quelque chose de bizarre. Laisse-moi tenter de l'expliquer par une petite fable.

Soit une association qui s'appelle non pas "Diasporiques", mais (nom ô combien moins aimable) "Chasse et

pêche". Elle s'adresse aux pouvoirs publics pour réclamer des mesures en faveur des chasseurs. On peut parier que presque toutes ces braves gens chassent. Il y en aura parmi eux qui ne font que ça. D'autres seront des chasseurs du dimanche, sans que cela les empêche par ailleurs d'avoir d'autres intérêts et activités. Il peut se trouver parmi eux un petit nombre d'amateurs intellectuels de la chasse : ils ne chassent pas ou plus, mais ils auraient aimé le faire si les circonstances le permettaient. Sur le grand nombre on peut imaginer même le cas de figure de quelqu'un qui n'a jamais chassé, qui ne sait ni ne veut le faire, mais qui adhère, parce qu'il juge que la chasse véhicule des valeurs, des traditions, etc. qu'il faut préserver. Ce membre paradoxal (lorsqu'il existe) sert à relever la cohérence de la majorité. Si une telle association se bat pour ses revendications, on ne peut que la prendre au sérieux. Mais que se passerait-il si elle ne comptait que des membres des deux dernières catégories, avec une nette majorité pour la dernière ? Les pouvoirs publics seraient bien fondés de ne rien leur concéder, tant il serait clair que personne n'a vraiment envie de chasser. Elle n'aurait certes rien de méchant, cette association (s'agissant de chasse, elle serait plutôt moins nocive que le modèle courant), mais serait tout de même un peu bizarre.

Laissons la fable de côté et parlons des efforts pour les judéo-langues. Évidemment, je souhaite et je sollicite que tout soit fait pour que l'État, l'Europe, etc. nous donnent les moyens de mener à bien nos projets : manuels, dictionnaires, matériel didactique filmé

et informatisé, bibliographies, travaux de recherche en langue et littérature, éditions, traductions, demain peut-être même des cours de mercredi ou de dimanche pour enfants. Mais je sais aussi parfaitement que tout cela ne constitue pas vraiment un "effort pour préserver une langue menacée". La recherche sociolinguistique observe depuis un demi-siècle l'affaiblissement de certaines langues (il y en a dans le monde des centaines en passe de s'éteindre sous nos yeux) et la renaissance d'autres. Les conclusions sont claires, incontestables. La seule chose susceptible de (re)donner une assise à une langue est le fait de lui allouer une place consistante (pas nécessairement exclusive) dans la vie quotidienne d'un groupe, fût-il peu nombreux. La famille, le quartier, le lieu de travail : il faut qu'au moins dans un de ces trois lieux la langue en question ait un rôle quotidien, pour avoir une chance de se ressaisir. Bien sûr, un gouvernement peut beaucoup faire pour aider une langue à conquérir une telle place. Les autorités du mouvement sioniste et les gouvernements israéliens ont profité de l'état de choc identitaire frappant les "olim" arrivés à partir des années 30 (rescapés du nazisme montant, puis plus tard survivants du génocide, déracinés du Yémen ou du Maghreb, etc.), pour leur imposer la discipline linguistique que beaucoup des pionniers sionistes avaient préalablement assumée de leur propre gré. L'Indonésie moderne a réussi à développer une langue commune à toutes ses tribus, et la Turquie républicaine a su mener à bien une refonte désarabaisante de la langue parlée et littéraire. Dans les trois cas, les pouvoirs publics se sont débrouillés



pour mettre les gens en situation de devoir se servir de la nouvelle langue dans leur voisinage et au travail. Là où de telles interventions du pouvoir sont impensables et indésirables (c'est le cas des judéo-langues en France), il ne reste, pour parvenir à des résultats, que le volontarisme des intéressés. Il donne des fruits encourageants partout où on l'applique, même à très petite échelle. Sans lui, les aides publiques sont stériles. Tout ce qu'on a tenté en faveur de l'irlandais (le gaélique), par exemple, à coups de cours, festivals, subventions à l'édition, etc., n'a pas fait avancer d'un seul pas cette langue plus que menacée, bien qu'elle bénéficie de la sympathie théorique de centaines de milliers de nationalistes. Autant subventionner des études de grec ancien ou des festivals de musique précolombienne : c'est bon pour la culture générale, non pour la survie de ces cultures-là. Faire la guerre pour les droits du gaélique (et même la gagner éventuellement), tout en parlant l'anglais, est infructueux. Saluer son voisin (ou invectiver son époux) en gaélique serait bien plus efficace.

Et qu'on ne vienne pas me dire que cultiver davantage nos langues diasporiques porterait atteinte à l'unité de nos communautés. La suppression des cultures minoritaires au nom d'une unité (nationale, prolétarienne, communautaire, etc.) est depuis toujours un trait d'autoritarisme, voire de totalitarisme. Réintroduire du yiddish ou du judéo-espagnol dans la vie quotidienne de nos foyers et de certaines institutions culturelles ne remettrait pas en cause, me semble-t-il, notre aptitude à communiquer en français avec qui nous voudrions.

Là où nous en sommes avec le yiddish et le judezmo dans le milieu laïque, il est peut-être ridicule de songer à autre chose qu'à quelques cours, quelques expositions et quelques publications sup-

plémentaires. Mais renoncer d'emblée à une ambition plus sérieuse enlève à mon avis toute crédibilité à la prétention de cultiver une identité juive diasporique, et aux revendications qu'on peut soutenir en son nom.

Itzhok Niborski

Nicht yiddich ?

Mon cher Itzhok,

J'ai lu et relu ta lettre ; et j'ai eu raison de la relire : là où d'abord je n'avais vu que de l'intolérance, il n'y avait que de la douleur. N'empêche – sans que tu l'aies voulu, elle blesse, et blesse injustement : il est injuste de réduire ma façon d'être *Juif diasporique* au seul souci de me démarquer de la politique israélienne, ou d'imaginer que le judaïsme est pour moi "une activité associative comme les autres, plutôt qu'un engagement vital".

Nous vivons dans un monde où l'évolution démographique réduit chaque

jour un peu plus le pourcentage de Juifs dans la population globale de la planète. En même temps, l'abandon des pratiques traditionnelles, les mariages mixtes et la simple lassitude (lâcheté ?) d'appartenir à un peuple qu'on persécute avec tant de constance, font que nous voici menacés de disparition douce – après avoir failli disparaître tragiquement. Cette disparition, je la refuse et je tente de la combattre, avec les moyens qui sont les miens.

Tous deux, en vérité, nous sommes des combattants de moulins à vent, des chevaliers de causes difficiles, des causes en péril. Quelle est la bonne cause ? Y a-t-il une *bonne manière* de rester Juif ? Y a-t-il une voie sûre (hormis la religieuse) de persister en Diaspora au fil des générations ?

Il faut surmonter les états d'âme si l'on veut avancer dans la réflexion commune. Tu ériges ton engagement personnel, très beau et que j'admire sans arrière-pensée, en règle de vie qui devrait être celle de tous. C'est là que notre débat commence. Ta démarche est un peu comme celle des Loubavitch qui tentent d'imposer les tefilim aux passants dans le Pletzl. J'avoue en faire, de mon côté, tout autant... preuve que ceux qui croient à ce qu'ils font ont une propension à imposer leur vérité aux autres.

Rester juif... Toutes les voies de transmission et de continuité sont honorables. L'efficacité n'en est pas le seul critère, d'autant que chacun de nous se rend compte des limites de sa méthode. J'admets : le sentiment d'appartenance se transmet mieux, cette transmission est plus riche, plus lourde de contenu, quand elle s'appuie sur une langue et sur ce que celle-ci véhicule. J'envie ceux qui peuvent transmettre ainsi ; tu en es un éclatant exemple. Mais... il y a tant de "mais" ! Cette voie écarte les Juifs des pays arabes, et limite en fait la perspective aux

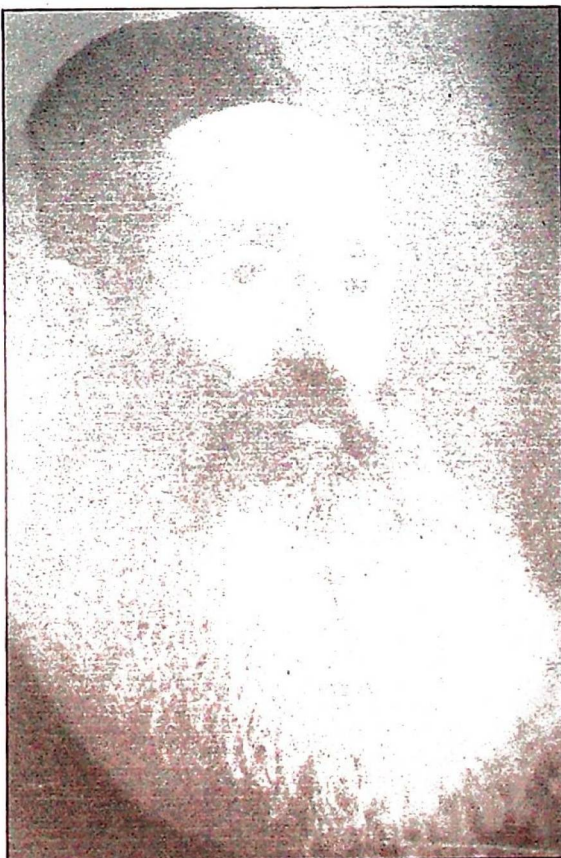


Photo Coll. J.B.



seuls yiddishophones (tu l'accordes, il est vrai, aussi aux derniers hispanophones). Non seulement tu amputes notre Diaspora française de quelque 60% de son contenu numérique (à qui alors il ne resterait qu'à la religion pour planche de salut), mais encore tu oublies parmi les ashkénazes les enfants de la Haskala qui – à tort peut-être, mais c'est une donnée de l'Histoire – avaient reçu de leurs parents une judéité dépouillée du yiddish. Prendras-tu la responsabilité de les considérer comme non juifs, ou comme des Juifs de moindre qualité ? La "teshouva" que tu leur réclames – s'approprier une langue qui n'est pas la leur – n'est pas réaliste, au moment où, pour te citer, "... là où nous en sommes avec le yiddish dans le milieu laïque, il est peut-être ridicule de songer à autre chose que quelques cours, quelques expositions et quelques publications supplémentaires"... Lors d'une récente discussion j'étais parti avec fougue pour défendre... ta cause, mais mon interlocuteur (lui-même yiddishisant) a coupé mes développements en disant : "ce n'est pas parce qu'on enseigne le latin dans les écoles que ce n'est pas une langue morte"... Il avait raison, je me suis tu.

Tu cites les trois milieux où la langue peut survivre : le professionnel (mais l'époque des tailleurs juifs est terminée, et les psychanalystes ont adopté la langue majoritaire), le quartier (mais où sont les schtetlakh d'antan ?) et la

famille, seul refuge encore plausible et sur lequel se concentrent logiquement ton attention et tes exigences. D'où ton choix de la méthode pour rester Juif, et l'effort constant et passionné que tu appliques pour y réussir. La réussite dans ton cas personnel est éclatante ; je crois cependant ce succès trop unique, trop exceptionnel pour assurer la survie d'une cause... ton chemin est pour la grande majorité une autoroute dont les bretelles d'accès sont fermées. Ou bien, ils n'ont pas de voiture... En disant cela, je n'ai nulle envie de te faire de la peine – c'est moi qui ai mal d'avoir à le dire. Mais, pour parler comme toi par paraboles, comment peux-tu reprocher à un cul-de-jatte de ne pas courir le cent mètres en dix secondes ? Aux bien-portants les courses des paraplégiques peuvent paraître dérisoires, mais c'est la volonté de courir qui compte.

Revenant à l'actualité, et au débat sur les langues minoritaires : oui, aucun décret, aucune subvention ne redonneront vie à une langue mourante. Tu nous fais injure toutefois en croyant que c'est là notre but et la justification de notre attitude. L'objectif est plus modeste : faire que le yiddish, le judéo-espagnol ou le rom, langues sans terre, ne soient pas omises quand on parle des langues minoritaires en France. Langues dont la plupart, constatons-le en passant, sont dans un état peu rassurant et dont l'avenir est peut-être moins assuré que celui du yiddish. Il

me semble que leurs locuteurs se battent d'abord pour que leurs "patois" soient enfin reconnus et honorés par la République, qui les a si longtemps combattus au nom de l'unité nationale. Tant mieux si, en plus, les *calandrettes* reçoivent des crédits et si une chaire d'alsacien-mosellan se crée. Nous, nous voulons simplement que les langues non territoriales reçoivent la même attention. C'est un effort incommensurable avec le tien, nul ne le conteste. En rire serait une erreur, et une mauvaise action.

Si j'osais te faire un reproche, ce serait de sous-entendre que, alors que toute ta vie est consacrée à une cause sacrée, les "autres" n'y pensent qu'à l'heure de loisirs, sans *vivre* en Juifs. C'est injuste. Nous ne sommes pas des Juifs d'un jeudi par mois, des sortes de "juifs de Kippour" laïques. Si notre pratique est plus étriquée que la tienne, elle n'en est pas moins quotidienne et convaincue. Il me paraît que nos deux démarches sont compatibles, y compris chez un même individu. Ne pouvant épouser, pour les raisons esquissées plus haut, ta méthode, j'avais imaginé que tu pourrais accepter la nôtre, en plus de tout ce que tu fais... mais la disponibilité t'en manque, ou la conviction. Dommage.

Mon cher Itzhok, permets-moi de t'embrasser en frère – certainement pas en frère ennemi. ■

Jacques Burko

DIASPORIQUES est une revue trimestrielle de réflexion politique et culturelle éditée par le Cercle Gaston-Crémieux.

Directeur de la publication : Henri Korn. Comité de rédaction : Dorothée Rousset, Antoinette Weil, Richard Marienstras, Philippe Lazar, Jacques Burko (secrétaire de rédaction). Conseil d'orientation : les précédents plus Elise Marienstras, Françoise Weil, Edmond Kahn, Alfred Spira, Raphaël Visocékas. Maquette : Corinne Dupuy. Mise en page : J.-François Lévy. Illustrations : Irène Elster. Assistance technique : J.-Philippe Brillot. Corrections : Antoinette Weil. Impression : Phénix Imprimerie, Narbonne. N° ISSN 1276-4248.

Les textes publiés par *Diasporiques* n'engagent que la responsabilité de leurs signataires.

Prix au numéro : 30 francs (4,57 Euros). Abonnement annuel : 100 francs (15,24 Euros). Abonnement de soutien : 200 francs (30,48 Euros) ou plus. Pour s'abonner, envoyer ses nom et adresse, avec un chèque à l'ordre du cercle Gaston-Crémieux (*Diasporiques*) à :

Jacques Burko ; 56, rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris.

Cercle Gaston-Crémieux : Pour tout renseignement sur le Cercle et sur son fonctionnement, ainsi que pour une éventuelle adhésion, s'adresser à Jacques Burko, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le Cercle a été fondé en 1967, par : Joseph Huppert, G. Isotti-Rosovsky, Claude Lanzmann, Philippe Lazar, Jacques Lebar, Richard Marienstras, Léon Poliakov, Oscar Rosovsky, Rita Thalmann, Pierre Vidal-Naquet et Raphaël Visocékas. Il est présidé par R. Marienstras.



La Mémoire

Les timbres du ghetto de Lodz (Litzmannstadt)

D'après Aimé Skoutelsky

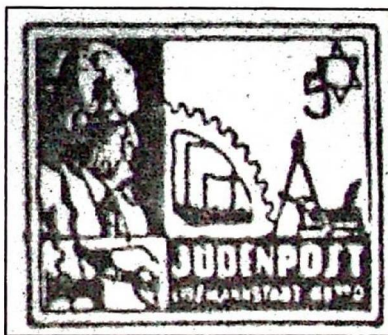


rique, il en est en particulier ainsi du génocide juif durant la guerre. Le timbre se change alors en un lieu de mémoire, et la lecture d'ouvrages philatéliques spécialisés devient soudain un travail d'historien.

Je me suis intéressé en particulier à l'institution postale du ghetto de Lodz, ce ghetto qui, sous la direction de Haim Rumkowski, chef du Judenrat nommé par les Allemands, fonctionna en univers clos entre février 1940 et mi-1944 – la plus longue période d'existence de tous les ghettos instaurés par les nazis en Pologne. Avec l'accord des Allemands, qui ne désiraient connaître les Juifs qu'en tant que main d'œuvre servile, Rumkowski dota son "royaume" de tous les signes de souveraineté. En particulier, dès le 15 mars 1940, deux bureaux de "poste juive" furent installés dans le périmètre fermé affecté aux Juifs de Lodz et des environs, ayant pour tâche de desservir quelque 164 000 personnes. Ces bureaux collectaient en particulier les messages destinés à l'extérieur ; les lettres y étaient vérifiées et recevaient un cachet linéaire au nom du Président, *der Alteste der Juden*, ou portant le nom même de Rumkowski.

Ensuite le courrier devait obligatoirement transiter par le bureau de poste allemand ; un postier juif assurait la liaison. Après la censure, les postiers allemands collaient eux-mêmes les timbres du Reich sur les envois, pour éviter que des inscriptions clandestines ne soient portées par les expéditeurs sous les timbres. Durant la première année de leur fonctionnement, ces bureaux assuraient les liaisons avec l'extérieur, et reçurent :

- 150 000 colis, dont la plupart ne furent pas remis aux destinataires par les SS ;
- un million de cartes et de lettres ;
- 10 238 télégrammes.



En septembre 1942, les Allemands supprimèrent les relations avec l'extérieur. Mais le service intérieur subsista : le ghetto était relativement étendu (quelque 4 km²), les déplacements difficiles, le téléphone inexistant. Les gens, astreints à de longues heures d'un travail exténuant, épuisés par le manque de nourriture, ne se déplaçaient guère sans nécessité. La poste eut alors dans le ghetto une utilité réelle. L'oblitération se faisait avec un cachet portant la marque du président. Comme les timbres manquaient, les Allemands utilisèrent une oblitération mécanique "Ghettoverwaltung". L'occupant autorisa ensuite Rumkowski à émettre ses propres timbres pour pallier cette pénurie ; Rumkowski donna alors libre cours à sa mégalomanie en organisant le

30 janvier 1942 un concours, gagné par le dessinateur Joseph Kowner. Du fait des difficultés matérielles, les timbres ne virent le jour qu'en 1944 ; la première série fut émise le 9 mars, jour anniversaire du Président. Elle représente Rumkowski lui-même sur un fond d'outils de travail symboliques, puisque dans son esprit le travail devait sauver les habitants du ghetto de la mort. La deuxième série, émise probablement le lendemain, représente encore Rumkowski, environné de symboles de labeur salvateur. Ces timbres furent imprimés en lithographie, sur du papier d'emballage ou de vieux prospectus allemands. La mascarade ne dura que quelques jours : dès le 14 mars, les Allemands décidèrent de liquider le ghetto, et en particulier supprimèrent le service postal, ainsi que son

stock de timbres... Ceux qui subsistent témoignent de cette période effroyable.



Le ghetto de Lodz n'est pas le seul cas de services postaux particuliers aux victimes du nazisme. Un prochain article évoquera les autres ghettos et les camps de concentration. Plusieurs ouvrages spécialisés en traitent, généralement sous la forme des chapitres particuliers des livres sur les "timbres allemands". L'auteur tient ces données bibliographiques à la disposition des lecteurs intéressés. ■



Les Livres

Journal 1935-1944

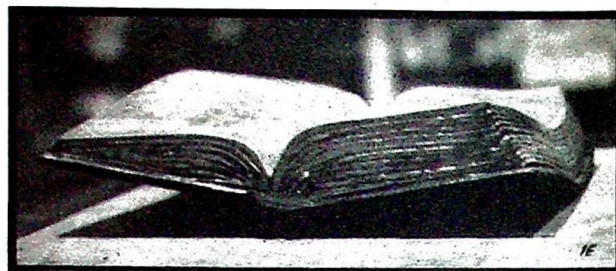
Mihail Sebastian. Traduit du roumain par Alain Paruit, préface de Edgar Reichmann. Paris, Stock, 1998.

Le port danubien et cosmopolite de Braila, où se côtoyaient des marchands grecs, turcs, arméniens et juifs, avait déjà offert à la littérature européenne Panait Istrati. En 1907 un autre écrivain de talent naquit ici : Mihail Sebastian. Il fut mon professeur de français dans un lycée juif de Bucarest. Mort depuis plus de cinquante ans, il n'a pas fini de défrayer la chronique en Roumanie, où ses livres continuent de soulever de vives controverses. Son *Journal*, paru récemment à Paris, fut abondamment commenté dans *Les temps modernes*, dans *l'Arche*, dans *Le Monde*, dans *Libération*... et la liste n'est pas close. C'est qu'il s'agit d'un événement, étant donné la personnalité de l'auteur, et la période tragique dont il parle.

Sebastian avait étudié le droit à Bucarest, mais c'est la vie littéraire, intense dans la Roumanie d'après la Première Guerre mondiale, qui le happa. Grâce aux frontières du traité de Versailles, la population juive du pays avait doublé, ce qui ne fut pas sans conséquences sur l'antisémitisme ; les idées généreuses de la Révolution de 1848 subissaient les influences de Chamberlain, Gobineau, Spengler ou Heidegger. Leurs écrits, compilés et propagés par le philosophe Nae Ionescu, maître à penser de plusieurs futurs écrivains, dont Emil Cioran et Mircea Eliade, favorisaient la naissance et le développement d'un fascisme roumain.

Sebastian gravita à ses débuts dans le cercle de Nae Ionescu ; il prit toutefois rapidement du recul, tout en conservant avec l'homme des liens d'amitié qui lui seront reprochés plus tard. Ses déboires commencèrent avec son roman journal, intitulé *Depuis deux mille ans*, pour lequel il avait demandé à Ionescu une préface. Ce dernier, dont les idées penchaient de plus en plus vers l'extrême-droite, écrivit une préface assassine, antisémite, reprenant la vieille antienne contre "les Juifs qui ont refusé de reconnaître le Messie, et qui l'ont crucifié" (il est vrai que, de son côté, Sebastian dans son livre n'avait pas été tendre avec Ionescu, qu'il introduisit sous un pseudonyme transparent, évoquant la propension du maître à piller ceux qu'il compilait). Le livre parut "alourdi" par cette préface. Dépit, Sebastian écrivit alors une suite, intitulé *Comment je suis devenu un hooligan*. Il se tourna ensuite vers des œuvres plus littéraires, comme *La ville aux acacias*, et vers le théâtre, avec des pièces à succès comme *Jouons aux vacances*. Il ne put continuer son activité d'avocat : en 1940, on expulsa les Juifs du barreau. Il vivota durant la guerre, grâce à des emplois précaires, tout en

Photo Irène Elster



écrivant deux autres pièces : *La dernière heure* et *L'étoile sans nom*, et un roman, *L'accident*. La plupart de ses amis non juifs ne se détournèrent pas de lui, l'aidant même – comme l'éditeur Rosetti, qui le salaria, le producteur Sica Alexandrescu qui monta *L'étoile sans nom* en 1944, sous les bombes des alliés, avec un faux nom d'auteur (un bon film fut tiré de cette pièce en 1965, par Henri Colpi, avec Marina Vlady), ou l'acteur Birlic, qui lui payait des traductions.

Après la libération du pays par l'Armée Rouge, certains intellectuels roumains, qui ne se sentaient pas irréprochables, furent effrayés par la présence de Juifs dans l'appareil communiste. Sebastian se trouva écartelé : d'un côté ses amis chrétiens, dont tous n'étaient pas "rhinocéros", et qui craignaient les communistes juifs, de l'autre, ses amis juifs, qui lui reprochaient des amitiés anciennes, devenues suspectes, et qui ne pouvaient le récupérer pour leur cause. Il refusa tous les honneurs, et se préparait à prendre une activité d'enseignant lorsque une mort accidentelle le surprit, le 29 mai 1945. Un camion mit fin à une vie difficile, et à une carrière littéraire prometteuse.

Le Théâtre National de Bucarest donna en 1945 *La dernière heure*, puis on n'entendit plus parler de Sebastian jusqu'en 1956, lorsque cette même troupe vint jouer la pièce à Paris.

Son nom ne devait resurgir qu'après la chute de Ceaucescu, quand on publia en Roumanie une profusion de livres, parmi lesquels une réédition de *Depuis deux mille ans*, toujours avec sa scandaleuse préface... qui assura au livre un grand succès dans les milieux antisémites. On apprit aussi alors l'existence d'un volumineux *Journal*, rédigé de 1935 à 1944. Son manuscrit avait quitté la Roumanie en 1961, passant d'abord en Israël, puis à Paris, où le frère du défunt s'était engagé à le tenir secret au moins jusqu'à la mort de Mircea Eliade.

En 1996, après de difficiles tractations, les éditions Humanitas de Bucarest publièrent ce gros volume de 600 pages. Le *Journal* eut un énorme succès : beaucoup de lecteurs découvraient ce qu'avait été la vie de leurs parents durant la guerre, et apprenaient aussi que la spoliation des Juifs n'avait pas été l'histoire de "quelques guenilles, quelques internés, et huit heures de travail par jour avec la nuit au chaud, à la maison", comme l'avait prétendu Radu Lecca, le Xavier Vallat de Roumanie, à un compagnon de prison...



Le *Journal* se lit à plusieurs niveaux : chronique de la guerre, chronique littéraire, journal intime, réflexions sur la création artistique, description de la vie des Juifs durant la décennie décrite... Le tout évoqué par la plume raffinée d'un esthète nourri de culture occidentale, resté d'ailleurs sans grande prise sur ce qu'il décrivait et sur les événements, auxquels il a peu participé. En réalité, ce texte n'était probablement pas destiné par son auteur à être publié tel quel, ce qu'indiquent certaines pages qui manquent de retenue, ou trop intimes. Des lecteurs ne manquent pas de les lui reprocher. D'autres, et j'en suis, pensent Sebastian comme un très brillant individu, isolé, suspendu entre sa conscience juive et son appartenance à la communauté roumaine, majoritaire, celle qui le refusait. Sa triple revendication – Juif, Roumain et danubien – fut mal acceptée par la plupart, même si elle lui valut quelques amitiés : Cioran, Eliade, Ionescu, Rebreanu et d'autres.

Les réactions à la publication en Roumanie furent très diverses, avec de multiples tentatives de récupération. Le directeur de *Humanitas*, Gabriel Liceanu, parla de "Sebastian, mon frère", se disant même "Juif comme Sebastian l'était, c'est à dire aussi roumain et danubien", tentant de comparer la souffrance des Juifs à celle des écrivains roumains persécutés par Ceausescu pour "déviacionnisme" – alors que les deux destins n'avaient rien de commun. Il reconnut néanmoins que Sebastian avait vécu, "comme tous les siens, avec l'ombre de l'ange de la mort sur son épaule".

Au Centre Communautaire juif de Bucarest, les religieux, les laïcs, les sionistes et les communistes reconvertis revendiquèrent Sebastian pour leur cause respective. Ainsi, Alexandre Elias se demanda ce que Sebastian, "repoussé par ceux qu'il aimait", serait devenu sans l'accident qui l'a tué en 1945. Il imagine une arrestation par le régime communiste et une fin dans ses prisons, mais ne put s'empêcher d'évoquer "une alyah vers Israël, où l'attendaient l'espoir et la dignité reconquise" – hypothèse que rien n'évoque ni dans le *Journal* ni dans les autres écrits de Sebastian.

Haralamb Zinca souligne le vide du *Journal* pendant les cinq derniers mois de la vie de l'auteur ; il croit ce silence comparable aux stratagèmes de bien des écrivains qui mettaient à l'abri les lignes pouvant compromettre leur sécurité. Il se fonde pour cela sur les affirmations de Beno, le frère de l'écrivain, quant à l'existence de passages "qui auraient permis de fusiller Patrascanu¹ deux fois plutôt qu'une".

En Israël, où l'édition en roumain avait 400 000 lecteurs potentiels, l'accueil fut mitigé. On reprocha à Sebastian la première partie de son *Journal*, trop enfermé dans des événements mondains ou intellectuels, tout en reconnaissant

la lucidité de la deuxième partie. Le critique I. E. Campus s'étonna en passant de ce que Sebastian se plaint du manque d'argent, alors qu'il achetait un billet pour un concert de Gieseking, ou un disque de Bach, mais reconnut aussi que ce *Journal* est une source importante pour qui veut connaître la vie des Juifs roumains durant la Seconde Guerre mondiale.

En France, les éditions Stock publièrent d'abord *Depuis deux mille ans*, sans la préface de Nae Ionescu (qu'une librairie négationniste de Paris s'empressa de publier aussitôt), avant le *Journal*, en 1998.

Les Temps modernes, dans son numéro de mai-juin 1998, publia une analyse approfondie de Norman Manea, qui souleva en Roumanie des commentaires virulents, marqués par un renouveau d'antisémitisme, plus subtil mais aussi plus nocif que celui des journaux d'extrême-droite (à titre d'exemple, citons celui qui regrette le manque en Roumanie de barbelés et de Zyklon B, comme il convient pour traiter les visiteurs israéliens, qualifiés de "savon virtuel"...). Dans un genre moins grossier, le directeur de la revue *Romania Literara*, Nicolae Manolescu, conclut un de ses éditoriaux en écrivant : "...Si je ne suis pas devenu antisémite, c'est de mon fait, non du leur".

Et pourtant, à toutes les époques et à tous les niveaux, la conversation se maintient entre les Juifs roumains et les antisémites ; et Sebastian lui-même le rapporte dans ses écrits : "L'incompatibilité est un objet inconnu dans les régions du Danube", cité par Norman Manea, qui ajoute : "Les douteuses 'compatibilités' roumaines, le double et le triple jeu avec la complicité et le compromis jouèrent leur rôle dans la dissolution des certitudes, ménageant d'affreuses, et parfois de belles, surprises. Cela peut expliquer à la fois l'atroce persécution de la population juive de Roumanie et la survie, au bout du compte, de la moitié de celle-ci".

La polémique haineuse contamina d'autres revues, d'habitude honorables, qui allèrent jusqu'à contester l'authenticité du texte publié du *Journal*, accusant son éditeur roumain d'y avoir pratiqué des coupures et des distorsions. Une fois de plus, la Roumanie fait renaître, par ces voix, tantôt frileuses tantôt haineuses, un passé nationaliste de triste mémoire – et piétine sur le chemin qui devrait la mener vers l'Europe. ■

Harry Carasso

¹Intellectuel roumain, fils d'un historien et propriétaire terrien, marié à une juive. Communiste et patriote, il participa au coup d'état du 23 août 1944 et signa l'armistice entre la Roumanie et l'URSS. Il fut plus tard écarté du gouvernement par Gheorghiu Dej et finit, après un procès fort discret, par être fusillé en 1954 – déjà après la mort de Staline.

Prisonniers du pharaon rouge

Gueorgui Kostyrtchenko, trad. du russe par Michèle Kahn, Actes Sud, 1998 (158 F).

Sous l'occupation allemande, les Juifs de France suivaient avec angoisse, sur une carte de l'URSS, l'avance des armées allemandes, puis avec espoir leur recul. Ils n'imaginaient pas que, même pendant le siège de Stalingrad, le régime soviétique ait pu mener une campagne pour la "pureté de l'art russe" contre les cadres juifs du théâtre Bolchoï. Ils ne pouvaient pas penser que, en 1947, il interdirait le *Livre noir* d'Ehrenbourg et Grossmann, relatant la Shoah en URSS.

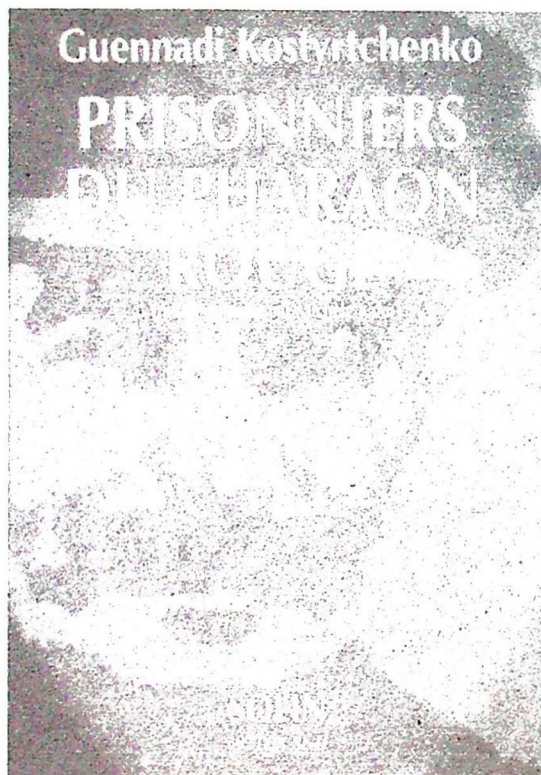
Si, en 1953, l'affaire des "assassins en blouse blanche" a dissipé leurs illusions, peu d'ouvrages sérieux ont été écrits jusqu'ici à ce sujet : Kostyrtchenko peut, lui, s'appuyer sur les archives qui s'ouvrent depuis la chute du Mur, et donc sur une masse de documents inédits, pour suivre la croissance de l'antisémitisme d'État pendant la dernière décennie du règne de Staline.

Pendant la guerre, Staline est pragmatique et autorise en 1942 un Comité antifasciste juif, pour envoyer ses dirigeants, l'acteur Mikhoels et le poète Fefer quêter de l'aide auprès des organisations juives américaines. Mais Staline ne veut pas voir ce Comité devenir une force politique, refuse son projet d'une république juive en Crimée, où il voit un "cheval de Troie" américain, asphyxie lentement ce Comité, et en 1948 fait tuer Michoels dans un simulacre d'accident, puis juger et exécuter ses autres dirigeants. Il supprime journaux, maison d'édition et théâtre yiddish. Puis il se retourne contre les Juifs assimilés, appelle leur intérêt pour une culture universelle "cosmopolitisme sans racines" : les critiques littéraires "antipatriotes" qui ne donnent pas

assez de place à l'art proprement russe sont chassés de la presse, du Parti, quelquefois arrêtés. La chasse s'étend à l'histoire, à la philosophie, à l'économie, atteint les cadres des usines les plus réputées ; seul le succès du premier essai atomique le 29 août 1949 sauve les physiciens juifs. Certes, on ne parle jamais ouvertement d'antisémitisme, mais on prétexte des parents à l'étranger, des malversations, et toujours une trop grande proportion de Juifs aux dépens des cadres russes. La "purge ethnique" culminera avec l'affaire des médecins juifs du Kremlin, qu'on accuse d'avoir tué Gorki avant la guerre, puis Jdanov, et de vouloir recommencer contre les dirigeants du moment : à l'automne 1952, on arrête, on torture, on fait avouer n'importe quoi. Il est difficile de dire si Staline croyait lui-même à toutes ces inventions délirantes, mais il organise une "répétition" du jugement public qu'il envisage, par le procès de Slansky à Prague, et en janvier 1953 le "complot juif" est dénoncé publiquement et les arrestations se multiplient. Des rumeurs de déportation générale vers l'Est se répandent, mais l'auteur souligne qu'aucun document ne confirme la préparation d'un tel projet, et finalement Staline meurt le 5 mars 1953. Béria fera libérer et réhabiliter les médecins accusés, puis les membres du Comité anti-

fasciste juif, mais certains sont déjà morts sous la torture ou dans les camps. Ce livre est quelquefois monotone, mais c'est par la masse des précisions sur la tactique cauteleuse de Staline, le "pharaon rouge" exploitant l'antisémitisme populaire déjà encouragé par les tsars, et l'arrivisme des médiocres, qui accusent les Juifs de "monopoliser les bonnes places" pour leur infliger une nouvelle épreuve si peu d'années après la Shoah qui avait tué plus d'un million de juifs soviétiques. ■

Dorothée Rousset



Un événement en Suisse

Pour la première fois, une femme est appelée à présider la Confédération helvétique, et cette femme est syndicaliste, socialiste, francophone (genevoise) et juive...

Ruth Dreifuss a été élue par ses pairs, les conseillers fédéraux, pour une année, durée normale de ce mandat. Pour l'anecdote, signalons que Ruth Dreifuss connaît *Diasporiques*, dont Philippe Lazar a eu récemment l'occasion de lui remettre un numéro, ainsi que *Temps juif*, lectures laïques.





Raisons de naturaliser les Juifs en Grande-Bretagne et en Irlande

John Toland, 1714. Introduction, traduction, bibliographie et notes par Pierre Lurbe. Paris, PUF (149 F).

Pierre Lurbe est angliciste et spécialiste du philosophe irlandais John Toland (1670-1722). C'est à ce titre qu'il nous présente la première traduction en français de *Reasons for naturalizing the Jews* (1714). Le texte de Toland n'occupe d'ailleurs que le tiers de ce petit volume. Lurbe a en effet replacé ce texte dans le contexte de l'histoire d'Angleterre et de l'histoire des Juifs d'Angleterre, utilisant en particulier l'ouvrage de Cecil Roth, *A history of the Jews of England* (1964) et celui de Jacob Katz, *Out of the Ghetto* (1973, trad. française 1984). La traduction est suivie d'une riche bibliographie et de deux index très détaillés (dans ce qui suit les citations du texte de Toland sont en italiques).

“À la fin du XVII^e siècle”, rappelle Lurbe, “ce n'est pas une nouveauté que l'Angleterre soit une terre de refuge, même si la révocation de l'édit de Nantes a augmenté le flux des immigrants. La loi de naturalisation générale de 1709 avait été votée par une majorité whig et fut abrogée par les tories en 1711. Elle ne concernait que les protestants étrangers dont la majorité étaient des huguenots, qui “se sentaient plus proches des non-conformistes anglais que des anglicans”.

Les Juifs avaient été expulsés du royaume en 1290. Certes, quelques familles étaient venues s'installer à Londres par la suite, mais il s'agissait de marranes qui aux yeux des autorités anglaises étaient des sujets catholiques du roi d'Espagne. C'est seulement en 1655, sous Cromwell, que les Juifs furent tacitement autorisés à s'installer en Angleterre. Un recensement de 1695 nous apprend qu'ils étaient un peu moins de 800. Après les sépharades venus d'Espagne et du Portugal mais aussi de Hollande arrivèrent les Juifs de Pologne, d'abord réfugiés en Hollande et à Hambourg, qui exerçaient des métiers plus modestes.

À la fin des années 50, ils étaient entre 6 000 et 8 000 dont la quasi-totalité à Londres. “Le projet de naturalisation de 1753 ne visait qu'à permettre aux Juifs d'accéder à la procédure de naturalisation individuelle dont ils étaient jusqu'alors exclus en raison des conditions religieuses qui s'y attachaient. Lourde et coûteuse elle n'eût été accessible qu'aux plus fortunés”. Cette loi, votée par un parlement à majorité whig, n'entra jamais en application à cause des violentes manifestations “populaires” encouragées par les tories. “Tout au long des six mois que dura la polémique les accusations traditionnelles refirent surface”, par exemple celle des meurtres rituels. “On peut certes”, commente Lurbe, “comme le fait C. Roth, souligner que cette virulence ne se mua pas en violence physique de masse et que la

tension retomba aussitôt que la loi fut abrogée. Cette remarque est importante mais il ne faut tout de même pas oublier non plus que c'est précisément pour éviter que l'on passe de la violence verbale à la violence physique qu'il fallut bien se résoudre à abroger la loi”. Au commentaire de Roth, Lurbe préfère celui de Jacob Katz: “L'image du Juif, telle que la présentaient la tradition chrétienne et les traditions populaires, restait inscrite dans les esprits”. “La polémique de 1753”, conclut Lurbe, “manifeste le caractère insuffisant de la tolérance dont ils faisaient l'objet”.

Quarante ans auparavant, l'année même où les Anglais changeaient non seulement de souverain mais de dynastie (la nouvelle dynastie, soutenue par les whigs, était allemande), avait paru le tout petit livre de Toland. Poliakov avait noté dans son *Histoire de l'antisémitisme*: “Il ne semble pas que ce curieux écrit ait connu un grand retentissement”. Lurbe n'en a d'ailleurs retrouvé que sept exemplaires dont quatre aux États-Unis.

“Écrit à contre-courant de l'opinion commune, l'ouvrage rassemble tous les arguments qu'il juge susceptibles, sinon toujours de dissiper les préjugés, au moins d'en neutraliser les effets”.

L'argument économique: à “l'objection classique formulée contre la naturalisation générale [qui] était que la naturalisation d'étrangers en trop grand nombre conduirait à un appauvrissement” Toland répond que les Juifs sont un peuple comme les autres et qu'ils se mettront à tout travail. D'autre part les pauvres ne seront pas à charge de la nation car “les Juifs prennent toujours soin de leurs propres pauvres”.

L'argument politico-religieux: ici Toland met au contraire en relief ce qui distingue les Juifs. Puisqu'ils ne sont pas chrétiens ils seront neutres dans les conflits entre anglicans et non-conformistes ou entre whigs et tories. Bien mieux, ils feront d'excellents Anglais: “*Il est certain*”, écrit Toland, “*que les Juifs, étant mieux traités ici que partout ailleurs dans le monde, nous seront acquis pour toujours*”.

Prosélytisme juif et “danger de judaïser”: déjà Spinoza, implicitement, puis Bayle et Locke avaient récusé l'idée du prosélytisme juif. Mais l'accusation restait vivace et en 1702 prévoyait des poursuites contre les Juifs prosélytes. En Angleterre, en effet, le terrain religieux fragmenté avait entraîné ce que l'on peut nommer le conflit des prédications.

Pour bien comprendre la proposition de Toland, il faut rappeler que du point de vue juridique il existait deux catégories de Juifs: ceux qui, nés en Angleterre, étaient sujets naturels et ceux qui étaient nés hors du royaume. Les premiers, parce qu'ils n'étaient pas anglicans, étaient soumis



aux mêmes incapacités civiques que les non-conformistes. Les seconds étaient étrangers et par là soumis à diverses obligations fiscales ; ils ne pouvaient être naturalisés puisqu'ils n'étaient pas anglicans. Certes ils pouvaient établir librement des synagogues mais leur statut demeurait hybride.

Assurément "les Juifs ne voulaient sans doute pas eux-mêmes d'une naturalisation générale qui eût placé les plus pauvres sur un pied d'égalité avec les plus riches et qui n'en aurait pas fait des citoyens à part entière, cependant que le simple passage des générations en ferait de toute façon des sujets britanniques". Mais "la proposition de Toland ne pouvait manquer de faire scandale [...] À la différence des autres modes de reconnaissance légale, la naturalisation générale n'est en rien fondée principiellement sur des considérations d'utilité économique ; elle se fonde sur le simple fait que le Juif, riche ou pauvre, est d'abord un homme, et que c'est à ce seul titre qu'il est naturalisable [...] Le cas des Juifs est exemplaire, car si ceux-là mêmes qui furent tenus pour l'engeance du démon sont des hommes comme les autres, alors il n'est pas d'homme sur terre qui ne soit pleinement homme".

Lurbe fait remarquer à ce propos que "si la condition juive a valeur exemplaire dans cette problématique, c'est que les Juifs n'étaient guère pensés par les contemporains de Toland

qu'en tant qu'ils jouaient un rôle dans une histoire vue comme une Histoire sainte [...] *Reasons*... n'évoque jamais l'idée de leur conversion, et la recension du livre du rabbin Simone Luzzatto qui clôt l'ouvrage suggère que Toland envisage au contraire comme une fin désirable la persistance des Juifs parmi les nations".

Simone Luzzatto (1583-1663) avait publié à Venise en 1638 un *Discorso circa il Stato degli Hebrei*. Voici en quels termes Toland commente cet ouvrage : "De crainte que l'on pense que ce que j'ai dit jusqu'ici de l'intérêt et de l'innocuité qu'il y a à les naturaliser procède de mon ignorance de leurs rites ou de leur génie, dont je me suis enquis à grand peine, je publierai en temps voulu la traduction d'un traité en italien [...] présenté, dans une intention proche de la mienne, à la sérénissime république de Venise, où l'on se proposait alors de faire subir aux Juifs certaines contraintes qui leur furent ainsi épargnées."

Cette traduction ne fut jamais publiée et on n'en a retrouvé aucune trace manuscrite. Il nous reste le texte anglais de Toland, la traduction que nous en donne Pierre Lurbe, et surtout la remarquable présentation qu'il en a faite. Ce compte rendu ne donne qu'un aperçu de la richesse de sa documentation et de son analyse. ■

Françoise Weil (Dijon)

Nous avons aimé aussi...

George Steiner, Antoine Spire, *Barbarie de l'ignorance*. Latresne (33360), Au bord de l'eau, 1998 (85 F).

Ce petit livre est la transcription d'un entretien qui a eu lieu sur France Culture en janvier 1997. Rappelons que Steiner est né en 1929 à Paris. Son père, secrétaire juridique à la banque d'Autriche, avait quitté Vienne en 1924. "Je crois qu'inconsciemment mon père me voulait professeur, savant. Il venait d'une tradition où une génération gagnait de l'argent pour que la prochaine soit rabbin, pas rabbin au sens religieux". À Antoine Spire qui voulait en savoir plus sur ses rapports avec le judaïsme, il répondit : "Qu'est-ce que ça veut dire d'être Juif ? J'ai appris beaucoup d'histoires juives, mon père lisait aussi avec moi l'Ancien Testament, mais comme grand document poétique, historique, pas du tout comme liturgie". Il a fait sa Bar-

Mitsva à New York et regrette de n'avoir pas continué à apprendre l'hébreu, car il avait des dons pour les langues. Son père était "convaincu qu'il fallait avoir une identité." Mais sa patrie c'est là où il peut travailler.

Hanna Krall, Preuves d'existence. Traduit du polonais et postfacé par Magot Carlier. Éditions Autrement, coll. "Littératures", 1998 (89 F).

Hanna Krall est un écrivain très connu en Pologne, où elle habite. Tous ses livres sont consacrés, de près ou de loin, au génocide ; plusieurs ont été traduits en français.

Elle n'écrit pas pour témoigner, elle écrit "obsessionnellement" contre l'oubli. Les récits qui composent *Preuves d'existence* retracent des destinées individuelles de survivants de la Shoah. Ces destins individuels

ordinaires revêtent soudain une importance symbolique, devenant des pièces éparses de la condition humaine.

Fidèle à elle-même, Hanna Krall nous renvoie à nos propres questionnements...

Gila Lustiger, L'inventaire. Roman traduit de l'allemand par Yasmin Hoffmann et Maryvonne Litaize. Paris, Grasset, 1998 (128 F).

L'auteur est née à Francfort en 1963, a étudié à Jérusalem, vécu à Tel-Aviv et réside aujourd'hui à Paris. On a qualifié à juste titre son ouvrage de "beau premier roman". Il se présente d'abord comme un recueil de courtes nouvelles, et petit à petit on retrouve les personnages du début. Il s'agit des Juifs allemands et de l'antisémitisme allemand... Inutile de préciser que ce n'est pas un livre gai. C'est sobre et cruel.



Poésie

À une heure incertaine

La totalité de l'œuvre poétique de Primo Levi. Traduit de l'italien par L. Bonalumi avec une préface de Jorge Semprun, Gallimard, coll. "Arcades", 1997 (Poche, 60 F)

Aune heure incertaine, quand on se réveille dans la nuit, viennent les réminiscences et les méditations : ce sont elles que nous offre le recueil des poèmes de Primo Levi, publié sous ce titre. Que le lecteur ne craigne pas l'obscurité poétique : comme dans son œuvre en prose, ses témoignages de retour de camp ou ses contes, le style de Primo Levi reste simple et limpide. La préface de Jorge Semprun rappelle d'ailleurs l'article de 1976 contre "l'écriture obscure", où Primo Levi présente la clarté comme une conquête sur une part d'ombre, dans la mesure où nous ne sommes pas totalement conscients de nous-mêmes : "Il n'est pas vrai que le chaos de la page écrite soit le meilleur symbole du chaos" ; même pour exprimer la part d'irrationnel en nous, "le dicible est préférable à l'indicible". "Un texte a d'autant plus de valeur qu'il est mieux compris et prête moins aux interprétations équivoques" ; c'est refuser l'ambiguïté de tous les procédés symboliques qui renvoient à plusieurs sens à la fois. Primo Levi est sévère pour le "langage encombré et manchot", "tel celui de qui va mourir". La poésie est pour lui ce qu'elle était déjà dans *Si c'est un homme*, où pouvoir réciter à un autre déporté "le langage maîtrisé" de Dante était une victoire sur le chaos absurde du camp.

Cela n'exclut pas, bien sûr, l'évocation de ce passé, et de ce qu'est la vie, quand on en sort. "Nous fûmes jeunes de nouveau, et seulement" : d'ordinaire, on n'est pas jeune "de nouveau", "et seulement" jeune, "non point martyrs, ni infâmes, ni saints" (sans doute une allusion à ce que dit Gershom Scholem : dans la "zone grise" entre bourreaux et victimes, il y a eu des saints et des monstres).

De ce passé reviennent les "rêves denses et violents", les cauchemars auxquels il faut dire "Arrière, allez-vous en, spectres immondes, Regagnez votre vieille nuit", et l'angoisse que

De nouveau ne nous réveillent ...
Les pas ferrés et martelants

Mais 11 février 1946 dit le goût de vivre qui a soutenu Primo Levi, et c'est un poème d'amour :

Quand, face à la mort,
J'ai crié "non !" de tout mon être
Et que je n'avais pas encore fini

Et que j'avais encore bien trop à faire
C'est parce que tu étais, je t'ai vue, devant moi
Toi, et moi près de toi, comme aujourd'hui,
Un homme et une femme, en plein soleil
Si je suis revenu, c'est que tu étais là.

Sans doute, de multiples poèmes, plus tardifs expriment l'absurdité des efforts humains, et le renoncement :

Heureux celui qui arrive à bon port
[...] Qui a posé le fardeau...
Il ne craint rien, ni n'espère, ni n'attend,
Mais regarde, fixement, le soleil qui se couche.

Est-ce seulement le vieillissement ? Sans doute, Primo Levi sait très bien en parler, et ceux qui ont franchi l'âge mûr trouveront ce qu'ils ne trouvent pas ailleurs : plus que l'usure du corps, c'est l'impatience ; le 12 juillet 1980, il écrit à sa femme :

Prends patience à l'égard des choses de ce monde
Et de tes compagnons de route, dont je suis.
Prends patience, ma femme impatiente.
Toi broyée, macérée, écorchée.

Mais Primo Levi ne parle guère de son propre vieillissement, mais plutôt d'une fatigue de vivre et, en pensant à son suicide et au suicide de beaucoup d'anciens déportés, on se dit que le goût et l'énergie de vivre sont sans doute, pour une existence d'homme, des quantités finies, et qu'il n'en reste pas assez pour la vieillesse, quand on a dû en dépenser trop pour survivre dans sa jeunesse.

Mais cette fatigue de vivre n'est pas dégoût : Primo Levi ne s'isole pas du monde, même s'il lui arrive d'être acerbé contre l'espèce humaine. Dans bien des poèmes il s'identifie à des vivants, même très éloignés de l'homme, une huître, ou l'agave, comme par une sympathie avec eux. Quelquefois il semble même éprouver une pitié pour des choses, une vieille coque désarmée qui rouille dans un port. Il ne fait pas tant, de la nature ou des choses, un reflet du moi, comme on le fait souvent dans la poésie ou le mythe, mais à l'inverse, le moi devient l'arbre au "cœur de bois" qui pourtant [...] s'émeut et jouit du retour des saisons.

Et "le mal qui a pour nom mélancolie" ne se transforme pas en rancœur amère, mais

[...] Toi qui es moins fatigué,
Tente, même si tu n'es pas sûr de toi...
Parce que, justement, tu n'es pas sûr de toi...
[...] Tout perplexe que tu sois, assume ;
Et abstiens-toi de nous appeler maîtres.

Dorothee Rousset

Histoire, Témoignage, Mémorial

Bernard Sichère

Dans un livre tout récent, *L'Ère du témoin*, (Plon, octobre 1998), Annette Wieviorka se pose en historienne la question suivante : comment rendre compte, dans le champ des discours contemporains, de l'inflation du discours de témoignage et de la figure du témoin ? Une inflation qui semble concerner au premier chef la Shoah et la mémoire de la Shoah : pour ce qui est de la France, la seule séquence qui mène du procès Barbie au procès Papon (sans oublier le procès Touvier) marque à l'évidence cette omniprésence, en effet questionnable, du témoignage dans la multiplicité de ses dimensions, morale, sociale, judiciaire, voire philosophique ou métaphysique. Une inflation qui sans nul doute doit à son enracinement dans le fait irréductible de la Shoah son intensité, mais dont il est clair que, partant de là, elle rayonne sur l'ensemble des procédures par lesquelles nos sociétés mettent en jeu leur passé récent là où ce passé semble avoir été frappé d'interdit, ou refoulé du moins dans certaines de ses occurrences les plus sombres. Nul doute, par exemple, que la multiplicité ici ou là, dans plusieurs pays d'Europe dont la Suisse et la France, de demandes manifestement légitimes de dédommagements fassent surgir, comme un encombrant fantôme, une part de réel qu'on espérait avoir oubliée après avoir décidé de ne l'avoir jamais sue.

Cette inflation du témoignage qu'examine Annette Wieviorka renvoie sans doute à trois ordres de données différents que son livre rencontre tout au long mais dont la tresse n'est pas simple à dénouer : une mutation en profondeur de l'écriture de l'histoire, Auschwitz dans sa portée absolument et atrocement singulière, enfin le mouvement réel qui depuis Nuremberg se dessine en direction de l'émergence d'une nouvelle justice internationale. Dans le premier cas, il s'agit d'une donnée bien

connue mais dont il n'est pas si facile de restituer les conditions effectives : l'émergence d'un nouveau regard sur l'histoire qui ne s'en tient ni à l'histoire superficielle et linéaire des grands événements et des grands hommes, ni à l'histoire seulement objective des données matérielles (L'École des Annales fondée en 1929 par Lucien Febvre et Marc Bloch, donnant lieu après guerre à l'extraordinaire floraison des grands historiens de la "nouvelle histoire"). Dans le second cas, il s'agit de cela même qui aurait mis tant de temps à être approprié par la conscience collective des peuples européens et qui aura d'une certaine manière cassé l'histoire en deux : l'abomination de la Shoah n'est pas un événement parmi d'autres de la Seconde Guerre mondiale ni un trait parmi d'autres de la politique hitlérienne, mais le point d'incandescence vérité à partir duquel doit se penser et se juger le nazisme dans sa singularité (en dépit des efforts déployés par exemple par Hannah Arendt pour l'identifier au stalinisme sous la rubrique problématique du "totalitarisme"). Cette singularité enfin s'avère précisément en ceci que c'est la Shoah et elle seule qui a suscité, sur les décombres de la criminalité hitlérienne, la réclamation d'une justice inédite en même temps qu'exemplaire, exorbitante à la fois en regard des politiques antérieures (puisqu'il ne s'agissait plus du seul droit du vainqueur sur la puissance vaincue) et en regard des normes judiciaires existantes (que voulait dire juger devant un tribunal non un homme mais une politique inhumaine ?). En somme, par une étrange torsion de la raison historique, il faudrait penser la Shoah comme cela même à partir de quoi se serait mise en place cette nouvelle écriture de l'histoire qui requiert le passage obligé par la parole des témoins survivants, par la mise en premier plan du témoignage vécu.

Mais que veut dire témoigner ? De quoi et devant qui témoignons-nous ? Le mérite du livre d'Annette Wieviorka est de commencer à proposer des réponses en proposant un découpage chronologique en trois temps : le premier temps serait celui de la volonté de témoigner apparue dans le moment même de la mise en place de la politique d'extermination des Juifs d'Europe, le second temps serait inauguré par le procès d'Eichmann dans la nouveauté qu'il représente en regard de Nuremberg, le troisième temps enfin serait celui de l'omniprésence de la figure du "Témoin", avec les problèmes qu'elle soulève inévitablement (notamment en regard du nécessaire travail de l'historien). Le premier chapitre de *L'Ère du témoin* est capital : prenant notamment le cas de Simon Dubnov et, plus généralement, celui du ghetto de Varsovie, l'auteur rappelle comment, bien avant d'être représenté tardivement dans une cérémonie morale collective, le "devoir de mémoire" fut d'abord, dans le déchirement d'existences qui se savaient promises à l'élimination sans retour, rédiger un journal, une chronique quotidienne de la vie du ghetto, eut valeur d'impératif à la fois vital et moral. Ainsi d'Emmanuel Ringelblum ("L'idée de créer des archives prit forme chez l'historien dès les premiers mois de l'occupation allemande"), ainsi également de la chronique du ghetto de Lodz et de cette "bouteille cachetée à la cire contenant des écrits en caractères hébraïques". Que dire après coup de cet "ensemble de récits et de témoignages d'une expérience vécue, parfois mythifiée, par une collectivité vivante, en fait survivante ?". On nous permettra d'amplifier, en guise de réponse, la remarque que fait cet auteur sur le rapport de toute communauté humaine à la mort. "Toute communauté, écrit-elle page 47, fonctionne à la fois contre et avec la mort". Reste qu'il s'agit de circonstances exceptionnelles et, sur-



tout, d'une communauté très singulière. Doit-on notamment tenir pour rien, si nous songeons à cette fameuse bouteille cachetée à la cire, le fait que le peuple juif ait été depuis toujours en butte à la menace et que, face à ses ennemis, il ait toujours considéré comme une part essentielle de son être cette relation vivante à la mémoire écrite "en caractères hébraïques"? Dans cette obstination des ghettos polonais à continuer de vivre **en dépit de tout**, dans cette obstination à rédiger une chronique, écrite pour de possibles survivants, de ce qu'avait été cette communauté promise à la mort, il y a autre chose que le fait matériel de l'archive, il y a l'affirmation d'une foi dans un temps qui vaut au-delà des morts individuelles et, plus encore, la force admirable d'un défi lancé à la face de ceux-là, Himmler en tête, qui avaient décrété que de ce peuple il ne resterait aucune trace. On entend mal, par conséquent, avec le rappel de telles évidences, l'antienne constamment répétée selon laquelle les Juifs d'Europe se seraient laissé détruire sans combattre à l'exception près de l'insurrection de Varsovie : car que veut dire cette écriture de l'archive vivante sinon la résistance radicale à la volonté de l'exterminateur?

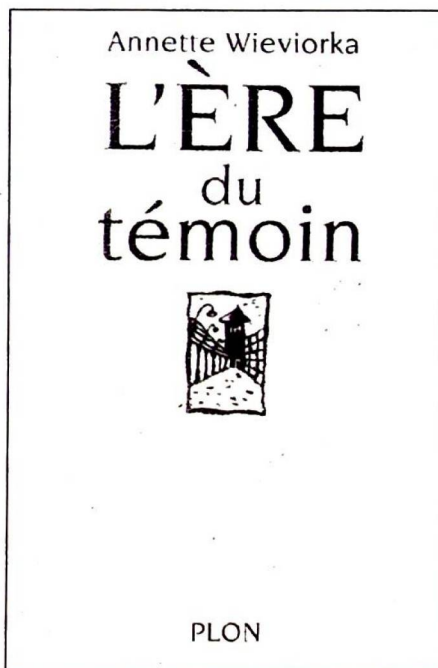
Reste, malgré tout, que l'éradication des Juifs d'Europe voulue par les nazis eut bel et bien lieu, notamment en ceci, comme le rappelle Annette Wieviorka, que cette politique put s'en prendre à la fois à la réalité des personnes et à la réalité d'une langue, le **yiddish**. D'où vient que ces témoignages inscrits dans les caractères minuscules auxquels avait été confiée l'espérance des vic-

times ont cette valeur inestimable de parler la langue abolie, d'être la transmission aux générations à venir de la parole vivante du "monde englouti". Précisément, comme le rappelle Annette Wieviorka, cette langue allait de nouveau être entendue lors du procès Eichmann, qui serait bien plus que le procès d'un homme. Nuremberg avait été une invention historique radicale, le procès d'Eichmann fut à son tour une nouveauté que résume dans son principe le propos du procureur Hausner : s'il est vrai que tout procès "raconte une histoire, appelle une morale", l'histoire dont il s'agit est exceptionnelle, la morale qu'elle a p p e l l e concerne le peuple juif dans son ensemble et, à travers lui, l'humanité même qui fut atteinte, et par la suite le montage de ce "récit", du récit de la Shoah, suppose des procédures exceptionnelles. Ces procédures devaient résider

essentiellement dans la parole donnée aux témoins : une parole qui, dans les circonstances, prend une portée exceptionnelle. Il ne s'agit pas en effet seulement de la parole individuelle d'un offensé, mais d'une parole qui vaut pour une communauté entière, qui dénonce une politique collective, et qui s'adresse dans le même temps à Israël et à la conscience humaine. Mutation en effet en regard de Nuremberg : "De l'éclairage mis à Nuremberg sur les bourreaux et sur les mécanismes qui avaient permis la guerre, assorti de la volonté de mettre la guerre, ses fauteurs, ses criminels, hors la loi, l'éclairage se porte dès lors sur les seules

victimes". En somme, "avec le procès Eichmann et l'émergence du témoin, l'homme-mémoire attestant que le passé fut et qu'il est toujours présent, le génocide devient une succession d'expériences individuelles auxquelles le public est censé s'identifier".

Mais que veut dire en fin de compte une telle identification et quelle est sa portée de vérité? Dans la dernière partie de son livre, Annette Wieviorka exprime un certain nombre de réserves face à cette inflation récente du témoignage de la Shoah en évoquant, par exemple, le fonctionnement de l'institut mis en place à l'université de Yale et celui de la Fondation Spielberg, constituée par le cinéaste dans le temps même de la réalisation de son film, *La liste de Schindler* : elle insiste en particulier sur l'assujettissement des témoignages enregistrés à la procédure mise en place et à l'idéologie qui la commande ("l'américanisation" de la mémoire de la Shoah), sur l'injustice qu'il peut y avoir à enfermer le survivant dans son statut exclusif de récitant du passé, enfin sur le risque que constitue la substitution systématique du seul témoignage vécu, nécessairement subjectif, au travail nécessaire de l'historien. On suivra sans nul doute Annette Wieviorka quand elle mentionne le caractère éminemment douteux des émotions identificatrices auxquelles la seule mise en avant du témoignage vécu donne lieu : à quoi en effet s'identifie-t-on réellement face au spectacle de l'horreur et des sévices? Face à l'image nue du supplice? Reste que la question qui vient aux lèvres est plus vaste, comme l'indique la conclusion qu'elle-même esquisse : "L'ouvrage de Daniel Goldhagen (*Les bourreaux volontaires de Hitler*) a pulvérisé les critères universellement établis de l'écriture académique de l'histoire. En ce sens, il est le symptôme d'une crise actuelle de l'histoire du temps présent, qui se manifeste d'abord dans le domaine du génocide des Juifs" (p. 120). Goldhagen est, en effet, l'un de ceux qui en appellent à la valeur irrempla-





cable du témoignage vécu de l'horreur contre la neutralité du discours historien : à quoi, non sans raison, Annette Wieviorka objecte. Mais est-il bien certain, pour reprendre sa formule, qu'il existe de tels critères "universellement établis" du savoir historique ? Que signifie vraiment la "crise actuelle de l'écriture du temps présent" et qu'implique d'écrire présentement le présent ? Cette écriture est-elle bien l'apanage des historiens ? En somme, l'absence dans ce livre du mot "politique", désignant non pas les jeux limités d'un État et d'un gouvernement mais la vie des peuples et des sujets qui les composent, fait signe vers un impensé que le livre désigne en creux et qui concerne chacun d'entre nous. Si l'histoire du temps présent n'est pas l'œuvre des seuls historiens, c'est parce qu'elle n'est pas close, parce qu'elle est notre histoire en train de se faire et que les archives du passé proche, nécessaires à la conscience qu'ont les acteurs de cette histoire, ne sont pas enfermés dans le cercle du savoir : elles requièrent chacun de nous au lieu de son identité, c'est-à-dire en fin de compte au lieu de sa fidélité vivante.

Cela ne veut nullement dire qu'il n'y ait pas, pour reprendre une formule très à la mode, de "devoir de mémoire". En particulier, Annette Wieviorka rappelle comment en France, en Israël, aux États-Unis enfin, la constitution d'un Mémorial de la Shoah fut à chaque fois reconnue comme une nécessité et une dette payée, comme une manière, sous commandement moral inconditionné, de redonner un nom, et par là un visage, à ceux qu'une politique inhumaine avait voulu rayer de la carte : ce qui fut ici en un sens historique inouï un devoir absolu montre à partir de soi le chemin pour toute mémoire des génocides qui suivront, pour toutes ces fosses communes qui signifient d'abord que le nom même est aboli, offense suprême. Mais le mémorial, institution étatique en un sens,

officielle du moins, est une chose, le travail de mémoire au sein d'une communauté humaine engagée dans l'invention de son histoire vivante en est une autre. Pour un tel travail sont nécessaires trois données que le livre d'Annette Wieviorka suggère, même si elle ne les nomme pas toutes explicitement : un travail de justice un archivage, une conscience politique. Évoquant Nuremberg, Eichmann, Papon, elle semble dans ce livre tenir pour en partie négligeable ce qui ne saurait l'être : qu'il s'agit bien de procès, qu'il y eut des condamnations prononcées, et que cela est décisif. L'inédit est qu'il s'agisse de juridictions jusque là inexistantes mais légitimes : rappelons que, dans de tels tribunaux, ce n'est pas un État qui juge, ce n'est pas un peuple en particulier (le procès Eichmann conserve sur ce point un élément de trouble), c'est l'humanité elle-même comme transcendante aux États et aux peuples dans leur particularité historique et culturelle. Le Témoin, ici, parle à la fois en son nom propre, pour sa propre offense, il parle également pour la communauté qu'on a voulu détruire à travers lui, mais il parle également pour l'humanité dont il est l'incarnation à la fois singulière et exemplaire.

À côté de ce travail de justice, dont notre époque accouche lentement à la suite de l'abomination singulière de la Shoah, le travail de l'archive : mais ce dernier est moral avant d'être scientifique (et en ce sens il est moment de l'histoire en train de se faire), puisque nous sommes tous les fils de cette époque maudite où les artisans du Crime programmèrent, sans y parvenir, que le Crime extrême qu'ils étaient en train de perpétrer serait sans traces et sans archive. L'archive n'est donc pas une collection empirique de faits avérés, mais elle n'est pas non plus la seule matière première de l'élaboration historique : puisqu'elle reste ouverte sur l'inconnue du futur, elle est une œuvre collective. À

cet égard, le moment de l'œuvre que représente, entre histoire pensée et conscience vive, le film de Claude Lanzmann fait figure de référence, et pour longtemps.

Enfin, la conscience politique, sujet qui met toujours l'historien ou le sociologue mal à l'aise ; mais comment pourrait-il en être autrement quand il s'agit de l'histoire proche et chaude encore de ses atrocités ? Annette Wieviorka n'a pas tort d'insister, face à Goldhagen par exemple, sur le fait que la pensée de l'histoire ne saurait se réduire à l'exposition brute du témoignage, mais il faut tirer plus loin la conséquence : en rappelant que l'histoire n'est ni la collection d'existences individuelles, ni le récit objectif de ce qui a eu lieu, que la conscience de l'acteur historique ne se réduit pas à la seule mémoire de ce qui fut, et qu'à cet égard, comme le livre le suggère en passant, l'idéologie victimaire n'est jamais sans ambiguïtés. Nous ouvrons peut-être par là un débat au-delà de ce que l'auteur avait en vue, mais il est vrai que ce livre le suscite par ce qu'il dit comme par ce qu'il ne dit pas. Oui, l'idéologie victimaire est dangereuse, qui conduit trop souvent à la bonne conscience "caritative" : la résistance de certains survivants de la Shoah à se prêter au protocole du témoignage commémoratif en est un signe éloquent. La pitié pour les victimes ne saurait être en effet le seul ni même le principal moteur d'une conscience historique et politique : si l'historien est indispensable, c'est justement parce qu'il est là pour rappeler que l'extermination des Juifs d'Europe fut une politique, non une proclamation intemporelle ou une perversion abstraite, que cette politique trouva devant elle d'autres politiques, individuelles et populaires, qu'il y eut des Juifs héroïques dans le moment même de mourir, et qu'il y eut des Juifs résistants (ce que les archives officielles de la Résistance disent si peu).

J'en tire pour finir deux conclusions. La première : si une justice internationale nous paraît désormais nécessaire (Pinochet demain matin, un jour ou l'autre, espérons-le, Milosevic et quelques autres), elle ne suffit pas à faire l'histoire, elle vient en quelque sorte toujours trop tard, et il suffit pour le dire de ceux-là qui **sur le moment** ont su dire non à l'insupportable et enrayer, même si peu, les rouages de la machine. La seconde : si la pensée de l'histoire ne se réduit pas au témoignage des victimes, c'est qu'aucun

homme ne se définit par le seul fait d'être victime et que cette pensée même est coupable, c'est que tout homme se définit aussi de ce qu'il fait, et ne fait pas, au sein d'un mouvement historique d'ensemble qui sollicite son adhésion ou son refus, sa vigilance et sa résistance, en somme que le Mal n'est pas une catégorie morale éternitaire mais une catégorie politique finie. On objectera sans doute qu'Auschwitz est un réel situé radicalement hors de toute politique : en un sens c'est vrai, et c'est le satanisme de ce siècle. Mais

Israël existe, dans la tension inhérente à toute politique, et l'histoire continue. Reste que cette dernière n'est vraie que pour autant qu'elle a décidé de se souvenir de ce réel hors l'histoire : il est exact qu'Auschwitz est un trou dans la conscience des hommes et dans la marche du monde, et il est juste qu'il y ait la parole des rescapés pour en témoigner à jamais, face aux impératifs de la politique vivante, et face au travail nécessaire, et nécessairement distancié, des historiens. ■

Une voix discordante dans la rue juive de Strasbourg : le Cercle Wladimir-Rabi

Muriel Klein-Zolty

On peut dénombrer aujourd'hui à Strasbourg environ 15 000 Juifs, dont 10 000 rattachés aux institutions officielles. Ces chiffres sont éloquentes. Davantage qu'à Paris ou dans d'autres villes de province, la communauté juive de Strasbourg est fortement structurée autour d'un noyau central, "la Communauté israélite de Strasbourg" et ses différentes organisations : cercles d'études juives, Wizo, espace André Neher...

Symboliquement, la plupart de ces 10 000 Juifs qui ont fait le choix d'adhérer à la "Communauté israélite" se perçoivent comme membres d'une collectivité religieuse. Certes, cette image est mythique et n'est pas corroborée par la réalité. Ici comme partout, l'assimilation et le nivellement général des comportements ont fortement édulcoré la pratique religieuse et les oratoires restent relativement vides, hormis le jour de Yom Kippour. Mais que la réalité ne soit pas conforme au

mythe n'entame en rien la force de celui-ci. Il tient lieu de discours idéologique dont la fonction est de masquer la laïcisation de fait des modes de vie. En Alsace, plus que dans d'autres régions de France, le concept de laïcité juive et même de judaïsme libéral reste

incompris. Il est violemment rejeté par ces mêmes Juifs dont l'attitude à l'égard de la religion est faite de compromission et d'accommodement.

Trois facteurs permettent d'expliquer pourquoi le concept de laïcité juive est si difficile à introduire dans le contexte alsacien. Tout d'abord, le système concordataire encore de vigueur en Alsace-Lorraine accrédite l'image confessionnelle du Juif, en mettant sur le même plan les trois religions dominantes ("israélite", catholique et protestante). En effet, lors de son retour à la France en 1918, l'Alsace n'est pas assujettie à la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905. C'est la raison pour laquelle les rabbins, curés et pasteurs, rémunérés par l'État (depuis Napoléon), sont très nombreux dans la région et cette pléthore de rabbins contribue à forger dans la représentation collective juive et non juive l'image des Juifs comme entité religieuse. D'autre part, dans



Martine Weyl : Juifs d'Alsace en costume traditionnel



toutes les écoles publiques sont dispensées des cours de religion catholique, protestante et "israélite". La religion musulmane n'est pas reconnue par le Concordat, et les petits musulmans fréquentent des cours de "morale" institués pour les enfants de couples mixtes, ou de ceux qui rejettent une identité confessionnelle.

Le deuxième facteur explicatif est le caractère confessionnel, légaliste et peu politisé du judaïsme alsacien. Même si celui-ci a fourni quelques militants notoires au mouvement socialiste (Léon Blum) et à la Lica, l'émancipation s'est traduite dans la région par une confessionnalisation du judaïsme et non par sa sécularisation comme en Europe de l'Est. Or l'histoire de l'immigration des Juifs d'Europe de l'Est à Strasbourg dans l'entre-deux-guerres n'a pas été écrite et cette lacune dans l'historiographie consacre l'image monolithique d'un judaïsme essentiellement religieux. Pourtant, en 1931, les Juifs étrangers représentaient 39% de l'ensemble de la population juive de Strasbourg. Ils sont venus dans la région pour des raisons géographiques, linguistiques (proximité du yiddish et de l'alsacien) et économiques (obtention de contrats de travail avec des entreprises locales). Comme à Paris, ils ont apporté avec eux leurs réseaux de sociabilité et leurs associations culturelles et politiques. Rejetés par les Juifs alsaciens, ils ont vécu en dehors de la communauté officielle. Après guerre, ce judaïsme séculier yiddishisant n'a pas survécu et a été occulté de la mémoire collective locale pour des raisons diverses : disparition des principaux témoins, fusion des enfants d'immigrés devenus adultes et de culture française

dans le judaïsme majoritaire d'obédience alsacienne.

Enfin, la troisième raison est la forte représentation à Strasbourg de Juifs séfarades (4 000 d'entre eux s'y sont installés dans les années 60), peu enclins à accepter l'idée d'un judaïsme laïque. En effet, une minorité de ces derniers, en quête d'une communauté chaude et vivante, sont actuellement les promoteurs d'un renouveau religieux en Alsace et animent les courants orthodoxes à la périphérie de la Communauté (mouvement Loubavitch, yeshiva des étudiants, communauté séfarde...). Quant à la grande majorité, après avoir rapidement trouvé sa place dans les activités socio-professionnelles, elle poursuit un processus d'assimilation encore plus radical que celui des Juifs ashkénazes et ne se reconnaît pas non plus dans le judaïsme laïque.

Outre la religion, l'autre pôle d'identification de la Communauté de Strasbourg est, depuis 1967, le soutien à Israël. Dans cette ville, davantage qu'ailleurs, le soutien à Israël a pris la forme de l'inconditionnalité et il a pu s'installer un climat d'intolérance et de violence verbale à l'égard de ceux qui ont osé émettre quelque critique sur la politique israélienne. Notons tout de même une amélioration de ce climat depuis les pourparlers de paix. Malgré cette conjoncture oppressante, il existe à Strasbourg un cercle culturel juif, non religieux et non sioniste, qui rassemble ceux qui ne trouvent pas leur place dans la Communauté officielle, le cercle Wladimir Rabi. Il est né en 1982 sous l'influence du colloque sur le Bund organisé à Paris par

le cercle Gaston-Crémieux, auquel deux de ses membres fondateurs ont participé (Marc-Henri Klein et moi-même). Il comprend actuellement une centaine de personnes, des enfants des immigrés juifs de l'entre-deux guerres mais aussi des représentants des jeunes générations en quête d'un judaïsme éthique et culturel. Voilà 16 ans que, grâce au cercle, de nombreuses manifestations culturelles sont proposées au public strasbourgeois juif et non juif (musiques juives, cinéma...), ainsi que des conférences sur des sujets qui avaient jusqu'alors été occultés (Histoire du Bund, de la yiddishkeit, la littérature juive d'Europe centrale, Curriel et les révolutionnaires juifs égyptiens, histoire critique de la Bible...). Les rapports entre le cercle et la Communauté ont connu des fortunes diverses, oscillant entre l'hostilité, l'incompréhension et l'admiration pour le dynamisme de celui-ci et la réussite de ses manifestations (citons, en particulier, la célébration du cinquantième anniversaire de la révolte du ghetto de Varsovie organisée avec l'aide de la ville de Strasbourg et qui a touché un public de plusieurs milliers de personnes ou, l'année dernière, "les cent ans du Bund").

Le cercle est ainsi doté à Strasbourg d'un pouvoir symbolique incontestable et est devenu une composante essentielle de la vie culturelle locale. Pouvoir symbolique en contradiction avec la faiblesse de ses effectifs (une centaine de personnes dont cinq ou six militants actifs) et les difficultés qu'il rencontre à faire comprendre ses options auprès d'un public éventuellement consommateur d'activités, mais pas prêt pour autant à adhérer à ses positions. ■

Temps juif, lecture laïque

par le Cercle Gaston-Crémieux

On trouve toujours cet excellent ouvrage (192 pages, 98 F) dans toutes les bonnes librairies et bien sûr aux Editions Liana Levi, 1, place Paul Painlevé, 75005 Paris (face à la Sorbonne)



Rester juif

Edmond Kahn

Dans un article du New York Times daté du 16 novembre 1998 intitulé "To Bind the Faith, Free Trips to Israel for Diaspora Youth", Laurie Goodstein rapporte que des organisations juives envisagent de mettre en place un système de bourses, afin de financer un voyage de dix jours en Israël pour les jeunes Juifs de 15 à 26 ans qui en feraient la demande. Leur but est de reconstruire l'identité religieuse des jeunes Juifs qui, en grand nombre, se marient avec des non-Juifs et abandonnent la foi. Un programme qui coûtera 300 millions de dollars sur 5 ans, et qui aura du mal à établir les ayants droit. L'idée est de développer la tradition d'une "sorte de lune de miel sioniste" qui prendrait une place comparable à celle de la bar ou bat mitzwah, et qui offrirait une autre porte d'entrée dans la vie juive. Cette tradition aiderait les écoles et les camps de vacances juifs d'Amérique à préserver la continuité juive chez les jeunes.

L'article donne quelques éléments d'information qu'il ne faut pas négliger. En effet, le Congrès juif mondial pense que la population juive en dehors d'Israël, estimée à 8 millions, passera à 4 millions d'ici trente ans. Constatant qu'aux États-Unis la moitié des Juifs se marient avec des non-Juifs, et que la majorité des enfants ne restent pas juifs, les initiateurs de ce projet croient qu'aller en Israël diminuerait ces proportions. Ils ajoutent que 69% des Juifs américains n'ont jamais visité Israël, et que depuis 10 ans il n'y a que 16 000 jeunes par an qui font le voyage.

Les difficultés sont nombreuses. L'idée n'est pas seulement religieuse ou sioniste. La question soulevée oblige à trancher "qui est Juif" à travers la question des ayants droit. Les promoteurs du projet sont conscients du fait que ce qui divise le plus les Juifs aujourd'hui c'est précisément cette question. Il suffit de rappeler que les orthodoxes et les conservateurs ne reconnaissent que les enfants nés de mère juive, alors que les réformés acceptent une ascendance paternelle ; ces trois courants ne sont d'ailleurs pas d'accord sur ce qu'est une

conversion. Les promoteurs du projet répondent qu'il faut aller dans le sens de l'intégration, c'est-à-dire qu'il faut ouvrir le programme à tout jeune qui désire associer volontairement son avenir à celui du peuple juif.

L'identité juive ne se résume pas à ses composantes religieuse et sioniste. La composante culturelle, à peine ébauchée dans ce projet, ne demande qu'à être structurée. Les lieux juifs ne manquent pas dans le monde. La mémoire juive ne manque pas de sources dans l'histoire. La culture juive n'est pas toute localisée en Israël, et en dehors d'Israël les lieux juifs ne sont pas tous des cimetières ou des synagogues. Il faut cependant reconnaître que pour rester juif aujourd'hui le travail identitaire à fournir est important. Certes la solution de facilité pour celui qui veut rester juif est de s'accrocher à des idées simples. Voici par exemple quelques idées toutes faites : "le destin de la diaspora est de mourir dans des avatars d'Auschwitz" ; "aller en Israël est le garant d'une vie juive libre". Pourtant l'Histoire juive recèle des trésors considérables : littérature, musique, peinture, sciences. L'apport de la culture juive est important et il convient de s'en souvenir. Ce n'est pas parce que la Shoah a stoppé l'essor culturel juif en Europe qu'il faut admettre que le seul essor possible est celui des armes, ou qu'il faille seulement se lamenter. Que reste-t-il des États guerriers lorsque ceux-ci disparaissent ? Que reste-t-il des plaintes adressées à Dieu ? De la mort des Juifs en Europe il reste un substrat indispensable à l'Europe d'aujourd'hui, et nous en vivons. Chaque reconnaissance d'une présence et d'une contribution juive dans l'histoire d'un pays est un pas de plus dans la reconstruction d'un judaïsme qui ne soit pas uniquement obsédé par la force ou la mort. Être Juif ne consiste pas seulement à ne pas être le Juif faible et souffreteux des antisémites. L'identité juive est aussi à construire dans une perspective culturelle. Il est loin, le temps où Perutz pouvait mettre en scène un personnage qui refusait de prendre le train, car c'était une invention juive... ■

N'oubliez pas :

- ♦ de vous procurer le numéro de février 1999 de la revue *Passages*, pour les raisons citées page 1 ! (*Passages*, 17 rue Simone Weil, 75003 Paris. Abonnement : 350 F/an - 53,44 Euros)
- ♦ de renouveler votre abonnement à *Diasporiques* pour 1999 (pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait)
- ♦ de nous recruter deux nouveaux abonnés (ou plus) !



Grenoble : des Juifs militent pour une judéité pluraliste

Pierre Jurkovitz

Un certain nombre de Juifs grenoblois, ne s'estimant pas correctement représentés par les instances communautaires traditionnelles – au sein desquelles leurs aspirations laïques ne pouvaient s'exprimer – ont décidé, en 1990, de se regrouper en une Association pour un Judaïsme Pluraliste (AJP.).

Des divers objectifs des organisations juives laïques, l'AJP retient, en priorité, la volonté de voir respecter la pluralité d'expression de l'identité juive – la religion n'étant qu'un de ses paramètres, parmi bien d'autres. Elle se propose de rassembler des Juifs en quête d'un projet identitaire contemporain, soucieux de préserver leur liberté culturelle et de favoriser une expression renouvelée du judaïsme, tout en étant pleinement intégrée dans la société française. Elle souhaite notamment promouvoir une réflexion fondée sur l'histoire, visant à la reconnaissance de la légitimité de la

transmission d'une filiation juive indifféremment par le père ou la mère. L'exploration de la mémoire collective, l'étude partagée des racines, l'investigation et la réappropriation du patrimoine culturel commun sont autant de façons de donner corps à ce projet.

L'AJP rejoint la plupart des positions de la Fédération Internationale des Juifs Humanistes et Laïques (FIJHL). Elle est favorable à une conception ouverte du judaïsme, en particulier à l'accueil en son sein de toute personne s'en réclamant et, bien entendu, des couples mixtes. En ce sens, tous les Juifs, pratiquants ou non, croyants ou non, y sont les bienvenus. Un constant souci de convivialité anime l'association, qui réunit ses membres à la fois dans l'étude et dans la fête, permettant de tisser entre eux des liens étroits. La célébration de Hanouk-

kah ou de Pessah, entre autres, prend ainsi une forte charge symbolique, bien au-delà de toute référence religieuse.

L'AJP souhaite évidemment resserrer ses liens avec les associations d'inspiration proche, à Paris et à Strasbourg, où elle compte de précieux amis. Tout en revendiquant avec force son insertion dans l'ensemble diasporique français et international, l'AJP souhaite le développement des relations d'échanges réciproques avec Israël. Elle soutient vigoureusement les accords d'Oslo et les partisans de la paix au Proche Orient. ■

Voici quelques exemples des conférences qui jalonnent l'histoire de l'AJP depuis sa création :

Études identitaires :

L'identité juive dans la France d'aujourd'hui
Qu'est-ce qu'être juif en 1996 ?
Transmission du judaïsme par la mère : explications historiques, implications contemporaines
Pour une approche laïque du temps juif
De Spinoza à Freud, les diversités de la judéité laïque
Identités juive et modernité
Présent et avenir du judaïsme diasporique

Études historiques :

Mémoire et histoire
Le discours négationniste
Vichy, l'Université et les Juifs
Commémoration du centenaire du Bund
Les Khazars
Les carnets du ghetto de Varsovie
La Lituanie juive hier et aujourd'hui

Sommaire

L'ACTUALITÉ	2
La Mission française d'étude sur les spoliations des Juifs (A. Wieviorka)	
Le médecin face à l'exclusion (G. Federmann)	
LE DÉBAT	6
Langues minoritaires... (S. Ernst)	
Clarifier le débat (H. Giordan)	
Yiddich oder nicht yiddich? (J. Burko, I. Niborski)	
LA MÉMOIRE	15
Les timbres du ghetto de Lodz (d'après A. Skoutelsky)	
LA CULTURE	16
Les livres (H. Carasso, D. Rousset, F. Weil)	
Poésie : Primo Lévi (D. Rousset)	
TEXTES	23
Histoire, témoignage, mémorial (B. Sichère)	
Le Cercle Wladimir-Rabi (M. Klein-Zolty)	
Rester juif (E. Kahn)	
TRIBUNE LIBRE	28
Grenoble : pour un judaïsme pluraliste (P. Jurkovitz)	